



ACADÉMIE
DE BESANÇON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'ÉCOLE

DE LA

Année scolaire
2021 - 2022

RÉPUBLIQUE



SOMMAIRE

1. L'ÉCOLE DE L'ACQUISITION DES SAVOIRS ET DES COMPÉTENCES

Lire, écrire, compter, respecter autrui : le socle de l'école élémentaire	8
La voie professionnelle, voie d'excellence	10
Le nouveau baccalauréat, une réalité	12
L'ENT ÉCLAT-BFC au cœur des transformations numériques	14
Les parcours d'éducation artistique et culturelle	16
Le plurilinguisme à l'école élémentaire, un facteur de réussite scolaire	18

2. L'ÉCOLE DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

L'éducation prioritaire, moyen de lutter contre les inégalités scolaires	22
L'école inclusive : une école riche de la diversité de tous ses élèves	24
Le parcours de l'élève : levier de la réussite	26
L'internat d'excellence, internat nouvelle génération	28
L'apprentissage et le plan « 1 jeune 1 solution »	30
Les cordées de la réussite pour stimuler l'ambition scolaire	32
« Devoirs faits » : un temps d'étude accompagnée	34

3. L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

La laïcité dans les écoles et les établissements scolaires	38
Un observatoire LGBT-phobies pour accompagner les élèves, les familles et les personnels	40
Un climat scolaire apaisé	42
La sécurisation des écoles et des établissements scolaires	44

4. L'ÉCOLE DE CEUX QUI LA FONT

Un cap et des mesures concrètes pour les ressources humaines	48
Les ressources humaines en proximité	50
La consolidation d'un carré régalien	52
Un plan académique pour l'égalité Femme / Homme	54
Un nouveau Parcours préparatoire au professorat des écoles	56

5. L'ÉCOLE ET BIEN PLUS...

La démocratie scolaire et l'engagement renforcés	60
À l'aise sur un vélo ou dans l'eau	62
Une jeunesse engagée : le service national universel	64
Vive les vacances apprenantes	66

ÉDITO

ANNÉE SCOLAIRE

2021-2022

Lors de la séance de rentrée de l'École normale supérieure, le 23 mars 1919, le directeur Ernest Lavisie s'adressait à ceux qu'il appelait « mes jeunes camarades », après presque cinq années de dispersion. Après avoir rappelé ce qu'avait été leur contribution à l'effort de guerre général de la nation, il appelait en ces termes ces futurs professeurs à se tourner vers l'avenir et à être les éducateurs qu'il fallait à la nation, après un retour à la paix si chèrement obtenu :

« Jamais nous n'eûmes tant besoin d'intelligences exercées au jugement personnel, [...] autonomes, aptes à des initiatives ; il nous faut, en nombre, des individus forts. Vous combattrez donc ce vieil ennemi, remparé derrière une longue accoutumance, la passivité scolaire. »

Bien sûr, la comparaison des temps a ses limites. La rentrée scolaire 2021 n'est pas celle d'un après-guerre. Nous ne pouvons malheureusement pas même nous dire qu'elle est celle d'un après-crise sanitaire puisqu'au contraire, **l'évolution de l'épidémie nous impose de rester mobilisés pour continuer ce qu'ensemble nous avons particulièrement bien réussi en 2020-2021 : faire des écoles et établissements scolaires des lieux où la sécurité sanitaire est maximale, où la chaîne de contamination est efficacement brisée et où le respect des gestes barrières permet de poursuivre la continuité des apprentissages en classe – ce que notre pays, grâce à la part prise par chacune et chacun, a réussi mieux qu'aucun autre.**

L'appel d'Ernest Lavisie ne reste pourtant pas sans écho en cette période actuelle. Aucun professionnel de l'éducation et aucun partenaire de l'École ne peut rester l'œil fixé seulement sur les courbes de circulation d'un virus avec lequel il faut nous accoutumer à vivre. Comme au sortir de la Grande Guerre, notre pays a besoin d'esprits éclairés, de consciences libres, capables de prendre des décisions rationnelles plutôt que de croire sans examen ni réflexion des affirmations aussi bruyantes qu'infondées.

Combattre « la passivité scolaire » aujourd'hui, c'est d'abord ne pas se résigner, comme à une fatalité, aux effets scolaires de la situation économique, sociale et culturelle des familles. Les enfants et adolescents d'aujourd'hui ne sont pas moins divers à cet égard qu'il y a un siècle, et nous savons notre système scolaire toujours à la peine pour réduire ces inégalités initiales, contre lesquelles **les efforts et la persévérance des personnels de l'académie s'unissent à ceux des autres acteurs impliqués.**

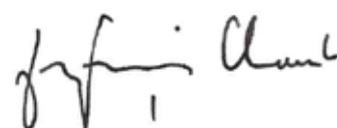
Quelles que soient leurs fonctions, ces personnels ont beaucoup fait dans ce but ces dernières années, notamment dans le cadre du grand effort national qui a été porté sur le premier degré, sur les réseaux d'éducation prioritaire et sur les réformes qui ont concerné le second degré. Ces transformations importantes n'ont pas été interrompues par la pandémie – et il faut là encore souligner que cela n'aurait pas été possible sans leur sens commun des priorités qui incombaient au service public d'éducation. Mais la pandémie a contribué, malgré l'engagement sans faille de ces personnels, à maintenir, si même elle ne les a pas aggravés, des risques comme celui de voir la fracture numérique redoubler la fracture sociale.

L'année scolaire 2021-2022 doit donc être placée sous le signe d'une volonté réparatrice, égalisatrice et libératrice.

Après deux années qui, certes, leur ont beaucoup appris, et d'abord sur elles et eux-mêmes, mais qui auront aussi créé ou nourri bien des doutes et des craintes, les élèves, comme leurs parents, trouveront auprès des équipes éducatives l'écoute, la compétence et la force de persuasion dont ils éprouvent le besoin. Qu'il s'agisse d'acquisition des savoirs ou d'orientation, plus que jamais, **la personnalisation de l'accompagnement et du parcours de chaque élève fixe la ligne directrice de l'action coopérative de ces équipes** au sein des réseaux d'éducation de l'académie.

Nul n'est plus conscient que moi de ce que la crise sanitaire n'a pas seulement éprouvé les élèves et leurs parents, mais aussi les professionnels de l'éducation et les partenaires de l'École. **Le besoin de sécurité et de bien-être au travail s'impose donc comme la ligne de force de la politique des ressources humaines renouvelée** qui n'est pas la moindre des leçons que notre ministère a tirées de la crise. Je suis également conscient que les actions engagées au bénéfice des élèves n'auront pas à souffrir des suites de cette crise tant sont robustes les liens qui unissent ces professionnels à ces partenaires, et je leur en suis sincèrement reconnaissant.

À chacune et chacun, je souhaite une bonne lecture de ce dossier et la meilleure année scolaire possible.



Jean-François Chanet

Recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
et de l'académie de Besançon,
chancelier des universités



RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ce pictogramme vous indique dans ce document, les thématiques portées par la région académique.



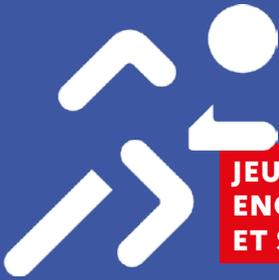
UNE AMBITION COMMUNE

POUR LA JEUNESSE

EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

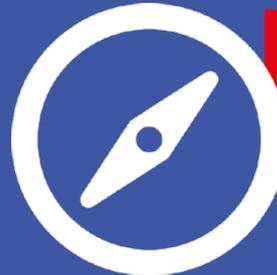
LA RÉGION ACADÉMIQUE

CHAMP D' ACTIONS



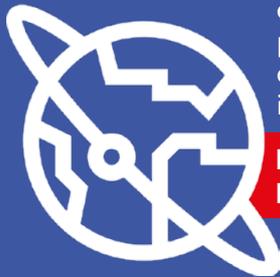
JEUNESSE, ENGAGEMENT ET SPORTS

Offrir un cadre à chaque jeune lui permettant de s'épanouir au delà du temps scolaire



INFORMATION ET ORIENTATION

Développer l'ambition et accompagner les parcours pour amener les jeunes sur la voie de leur réussite



Encourager les mobilités entrantes et sortantes et permettre à chaque élèves de donner une dimension internationale à sa scolarité

MOBILITÉS ET INTERNATIONAL



Accompagner le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE ET INNOVATION



NUMÉRIQUE POUR L'ÉDUCATION

Faire émerger une culture commune des pratiques numériques et de l'enseignement hybride et travailler à un égal accès au numérique pour chaque élève



ARTS ET CULTURE

Construire des parcours qui permettent à chaque jeune d'accéder aux arts et à la culture tout au long de sa scolarité

Favoriser l'accès à la voie professionnelle par les formations scolaires, universitaires et en apprentissage dans un continuum Bac -3/+3 en lien avec les campus des métiers et des qualifications (CMQ) et par les formations tout au long de la vie



FORMATION PROFESSIONNELLE

En soutien de ces grandes politiques, la région académique est engagée dans une gestion cohérente des achats et du patrimoine immobilier à une échelle régionale.

1.

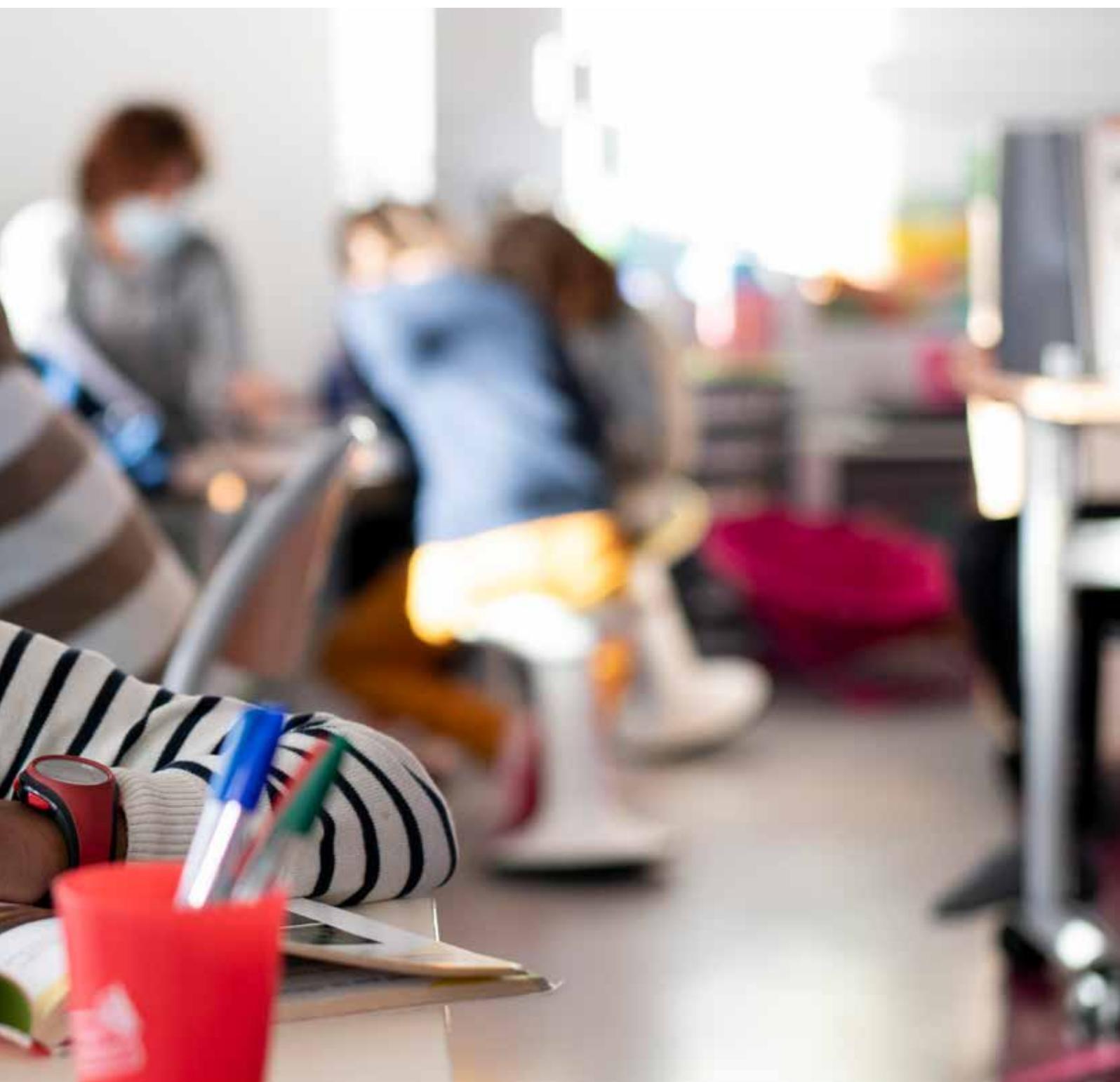


L'ÉCOLE

DE L'ACQUISITION

DES SAVOIRS

ET DES COMPÉTENCES



LIRE, ÉCRIRE, COMPTER, RESPECTER AUTRUI : LE SOCLE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

La maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) **est la condition d'une scolarité réussie.** Elle permet la formation d'un citoyen libre et responsable, capable de s'engager au service de l'intérêt général. Pour atteindre ces finalités civiques, il est nécessaire d'assurer la maîtrise des savoirs fondamentaux par chaque élève.

Les évaluations nationales de début de CP et de CE1 concernent les mathématiques et le français. Elles **permettent aux enseignants de mieux cerner les besoins de chaque élève pour l'aider à progresser.** La seconde série d'évaluations, en janvier, est destinée aux élèves de CP uniquement.

Les résultats des évaluations nationales de l'année seront analysés aux différents niveaux du système éducatif, afin de mieux agir dans chaque classe, dès l'école maternelle. L'an passé, les évaluations ont révélé que les élèves de CP de l'académie ont bien réussi à écrire des nombres et à les comparer. En revanche, en CP comme en CE1, les élèves ont été plus en difficulté pour résoudre des problèmes. Dans l'ensemble, à la mi-CP, ils comprennent bien les phrases lues par leur enseignant mais ont plus de mal à comprendre celles qu'ils lisent seuls.

L'acquisition du langage reste la priorité de l'école maternelle. Il s'agit de préparer au mieux à l'apprentissage de la **lecture** et de **l'écriture** par une pédagogie adaptée aux besoins de chacune et chacun, et de faire de l'école un lieu où chaque élève se sent bien et s'épanouit.

Au CP, l'enjeu sera de permettre à tous les élèves d'automatiser leurs procédures de décodage, d'avoir une lecture autonome, fluide, et de comprendre ce qu'ils lisent. En **mathématiques**, par la poursuite de la construction du nombre et du sens des quatre opérations, ils apprendront à mieux résoudre des problèmes.

En CE, les élèves continueront de bénéficier d'un apprentissage structuré, progressif de la lecture et de l'écriture. Ils enrichiront leur vocabulaire et développeront leur compréhension du langage tant oral qu'écrit à partir de textes de plus en plus longs et diversifiés. L'activité de **résolution de problème** restera centrale dans les activités mathématiques. Les élèves seront accompagnés pour devenir capables de résoudre des problèmes à plusieurs étapes.

En CM, l'étude de la langue (grammaire, orthographe, vocabulaire) sera mise au service de la compréhension et de la production d'écrits. Comme dans les classes précédentes, le calcul et la résolution de problèmes mathématiques resteront prioritaires.

Le président de la République fait de **la lecture une « grande cause nationale ».** Pendant un an, jusqu'à l'été 2022, des initiatives seront prises pour favoriser l'apprentissage et la pratique de la lecture à tous les âges.

La **formation et l'accompagnement des professeurs** se poursuivra cette année afin de les aider à atteindre l'objectif d'une maîtrise des savoirs fondamentaux par chaque élève.

— LE RESPECT D'AUTRUI

L'école est un lieu où l'on apprend à vivre ensemble. Les élèves feront l'expérience de l'appartenance à une communauté attachée à la dignité et à l'égalité de tous. Le respect d'autrui se construit sur tous les temps scolaires et périscolaire, par la transmission de connaissances, la mise en place d'actions concrètes, la responsabilisation progressive de l'élève. Il engage l'ensemble des membres de la communauté éducative, en complémentarité avec l'action entreprise au sein de chaque famille.

INDICATEURS

108 644 élèves

dans les écoles publiques et privées sous contrat à la rentrée 2021 dans l'académie (prévisions)

1 077 écoles

publiques et privées sous contrat dans l'académie

5,97 professeurs des écoles pour 100 élèves

à la rentrée 2021 (prévisions) (5,89 à la rentrée 2020) donnée supérieure à la moyenne nationale (5,82)

21,7 élèves par classe

en moyenne (22,2 au niveau national) dans les écoles publiques (rentrée 2020)



LA VOIE PROFESSIONNELLE, VOIE D'EXCELLENCE

Engagée depuis la rentrée scolaire 2019, la transformation de la voie professionnelle (TVP) poursuit l'ambition de **traiter à part égale tous les élèves inscrits dans les différentes voies de formation**. En classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou au baccalauréat professionnel, un élève suit un enseignement professionnel dans la filière de son choix et une formation générale favorisant la construction d'une culture commune.

La TVP s'illustre donc par la mise en place de dispositifs mettant en synergie les enseignements généraux et les enseignements professionnels, chacun contribuant à conforter les capacités de généralisation requises par un **monde social et professionnel en constante évolution**. Au fil de sa scolarité, l'élève apprend à réfléchir sur elle-même ou lui-même et sur le monde, à formuler un jugement et des goûts personnels, à faire des choix et à les assumer pour envisager un projet personnel.

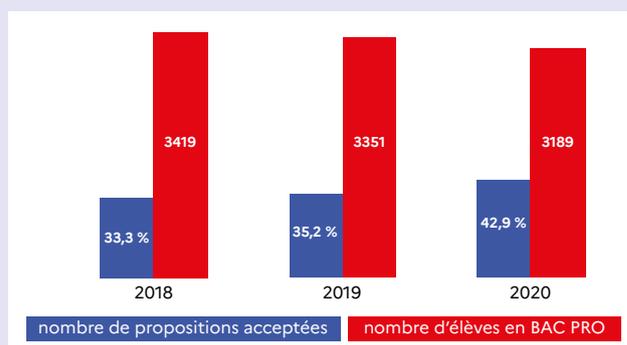
La **réalisation d'un chef-d'œuvre**, dont l'objectif essentiel est d'illustrer l'**excellence** et l'**exigence** de la voie professionnelle, participe de cette dynamique. Qu'il se présente sous la forme d'un projet professionnel ou d'une réalisation concrète – objet du quotidien ou artistique – le chef-d'œuvre révèle les talents et savoir-faire des élèves, vise à leur réussite et à leur reconnaissance par les professionnels. La présentation orale de ce chef-d'œuvre permet le développement de compétences nécessaires à l'exercice du métier, à la construction d'une parole personnelle et raisonnée, à l'adoption d'une pensée critique.

Accueillant des élèves aux profils divers, le lycée professionnel propose un cadre général qui permet une **individualisation des parcours**. Dans les classes préparatoires au CAP, en fonction de son projet et de ses acquis, un élève peut valider son diplôme en un, deux ou trois ans. Des tests de positionnement sont réalisés en début d'année scolaire, comme en seconde professionnelle. En français, est testée la capacité de comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante, à la maison, en milieu professionnel ; en mathématiques, celle de s'approprier, valider, réaliser et raisonner mathématiquement. Les résultats à ces tests permettent à chaque élève de s'inscrire dans la durée d'un CAP obtenu en un, deux ou trois ans.

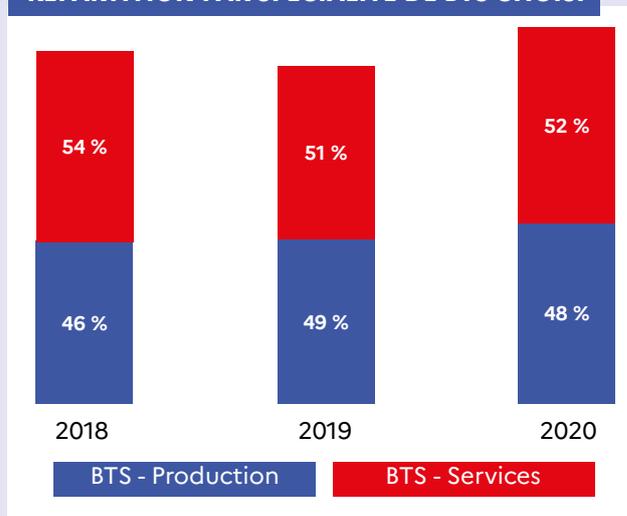
Au lycée professionnel, développement de l'ambition, apprentissage d'un métier, souplesse intellectuelle et capacité d'adaptation préparent à l'insertion professionnelle comme à la poursuite d'études.

— POURSUITE D'ÉTUDES DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE

Le baccalauréat professionnel a été conçu pour permettre une insertion professionnelle immédiate après l'obtention du diplôme. Cependant, de plus en plus de bacheliers professionnels poursuivent logiquement leur formation en section de technicien supérieur. Ainsi, sur les trois dernières années, le pourcentage d'élèves de terminale professionnelle ayant formulé des vœux et accepté une proposition sur Parcoursup est passé de 33 à 43 %. Cette voie est une voie de réussite : 61 % des élèves inscrits en 2019 et 81 % en 2020 ont décroché un BTS au bout de deux ans.



RÉPARTITION PAR SPÉCIALITÉ DE BTS CHOISI



DANS L'ACADÉMIE DE BESANÇON

PRÈS DE 30 % DES LYCÉENS

SONT DES LYCÉENS PROFESSIONNELS



LE NOUVEAU BACCALAURÉAT, UNE RÉALITÉ

L'an dernier, la réforme du lycée général et technologique s'est poursuivie par sa mise en œuvre en classe de terminale. **L'offre académique est complète et diversifiée** : 96 % des lycées offrent 7 spécialités ou plus, et les spécialités rares sont réparties sur tout le territoire. L'enseignement de l'informatique est proposé dans la moitié des lycées. La nouvelle spécialité Langues, littératures et cultures étrangères « anglais monde contemporain » est implantée dans 11 établissements. **La spécialité Éducation physique, pratiques et culture sportives est expérimentée dans deux lycées.**

En première, un quart des élèves opte pour la tripléte mathématiques/physique-chimie/SVT. En terminale, les couplages qui arrivent en tête (47 % de choix) sont mathématiques/physique-chimie, physique-chimie/SVT, SES/histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques. Le premier est plébiscité par les garçons, tandis que la répartition est plus homogène chez les filles. On observe cependant **une réelle diversification des parcours avec des choix plus libres** qui n'étaient pas possibles avec les anciennes séries (228 triplétes et 98 doublettes sont proposées dans l'académie).

L'orientation dans les trois voies à l'issue de la seconde générale et technologique reste stable : environ deux tiers des élèves poursuivent en première générale, un peu plus du quart s'orientent en voie technologique et presque 5 % optent pour la voie professionnelle.

La préparation du **grand oral**, épreuve phare du nouveau baccalauréat, a été accompagnée à tous les niveaux : déploiement d'un parcours de formation à distance pour les enseignants, formation des interrogateurs par des inspecteurs et des formateurs in situ dans tous les lycées, formation des élèves au sein des enseignements et transversalement sur des compétences propres à l'oral, épreuves d'entraînement quasi-systématiques. De nombreuses ressources et outils méthodologiques à destination des lycéens sont mis à disposition sur une page spécifique du site académique qui est très consultée. Dans chaque établissement, des personnes ressources identifiées, expertes de l'oral, fédèrent le travail collégial et aident à la mutualisation des pratiques efficaces.

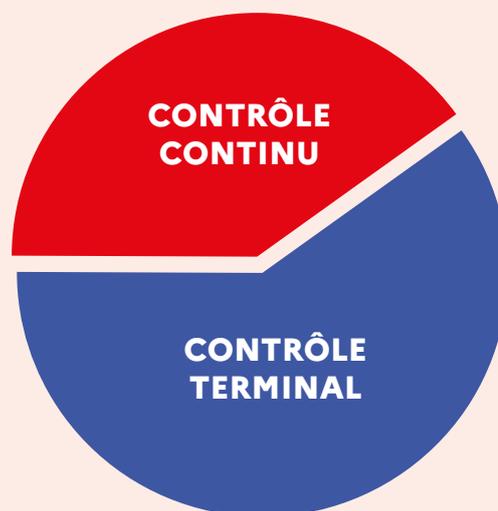
Compte tenu du contexte sanitaire, **l'accompagnement à l'orientation** s'est déroulé en mode hybride, sans perdre en densité, et il a fait l'objet d'un **suivi attentif de la part des professeurs principaux.**

— AJUSTEMENTS POUR LE BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE À COMPTER DE LA SESSION 2022

L'équilibre général entre contrôle continu (40 des 100 coefficients) et contrôle terminal (60 des 100 coefficients) est maintenu pour le baccalauréat général et technologique. Cependant, les épreuves communes de contrôle continu (E3C) sont supprimées au profit d'un contrôle continu plus souple, accompagnant les apprentissages et conduit dans le cadre de la classe. Des repères nationaux seront diffusés aux équipes pédagogiques afin que soit préservée l'égalité de traitement des élèves.

40 %

de la note évaluée en contrôle continu (tronc commun, spécialité suivie en première uniquement, options choisies par l'élève)



60 %

de la note évaluée lors de 6 épreuves nationales (français - épreuves anticipées en classe de première, 2 spécialités suivies en classe de terminale, philosophie, grand oral)



L'ENT ÉCLAT-BFC AU CŒUR DES TRANSFORMATIONS NUMÉRIQUES

En apportant aux enseignants, aux élèves et aux familles les outils numériques adaptés aux **besoins de la continuité pédagogique**, l'ENT ÉCLAT-BFC – acronyme pour « environnement numérique de travail Écoles Collèges Lycées Académies Territoires – Bourgogne-Franche-Comté » – s'est révélé un **élément central de la transformation des usages**. Il constitue aujourd'hui le socle de la pérennisation des acquis en matière d'évolution pédagogique.

La crise sanitaire de la Covid-19, en accélérant l'adoption des usages pédagogiques du numérique, aura confirmé son utilité immédiate, mais aussi ses potentialités. Continuité pédagogique, continuités éducative et administrative, nouvelles modalités de travail, à distance puis hybride et désynchronisation des temps d'apprentissage sont pour l'école autant de **défis auxquels le numérique a apporté des solutions**.

Noyau central de l'écosystème numérique des établissements de la région académique, l'environnement numérique de travail ÉCLAT-BFC a montré, au cours de la période, son efficacité en matière de transformation des usages.

Du primaire au second degré, ÉCLAT-BFC constitue en effet une réponse adaptée aux besoins des enseignants, des élèves et des familles. Les premiers y trouvent, en plus des **outils nécessaires à la gestion de classe**, tels que le cahier de texte, une interface dotée d'une réelle plus-value à leur enseignement et peuvent ainsi mettre en place une véritable classe augmentée : partage de documents, activités à rendre (QCM, lecture de vidéos, enregistrement vocal, etc.) ou blog de classe. Les élèves, quant à eux, peuvent adopter un **comportement raisonné et responsable** – qui participe de l'éducation aux médias – et lier leurs apprentissages aux outils numériques. En outre, cet ENT utilisé dans le premier degré constitue un point d'ancrage familial lors de leur entrée en sixième. Enfin, les parents accèdent, grâce à ÉCLAT-BFC, à des services de communication (messagerie), de **suivi des élèves** (cahier de texte, absences) et de suivi des évaluations (notes, compétences, bulletins, etc.), aux informations et agendas mis en place par l'établissement, ainsi qu'à un accès simplifié aux démarches administratives (bourses, paiement de la restauration, etc.).

Sécurisé, **ÉCLAT-BFC assure un cadre de confiance** en matière de données personnelles au travers d'une solution responsable et souveraine. Généralisé à tous les établissements, il soutient le développement d'une culture numérique professionnelle commune et garantit **un égal accès au numérique pour tous**. En cela, il contribue à lutter contre la fracture numérique.

Si l'ENT ÉCLAT-BFC a été un point d'appui pour la continuité pédagogique, il permet aujourd'hui la pérennisation de ces acquis, en les rendant accessibles à tous, et adaptés aux besoins de chacune et chacun.

DÉPLOIEMENT DE L'ENT ÉCLAT-BFC EN RÉGION ACADÉMIQUE



— TERRITOIRE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF DU DOUBS

Dès 2021, le département du Doubs accueille un projet innovant et pragmatique, nommé « Territoire numérique éducatif ». Ce projet doit permettre d'évaluer les bénéfices du comblement de la fracture numérique, d'une approche inclusive, d'une contribution aux acquis scolaires, en temps de crise et en temps ordinaire. Le projet a pour ambition d'assurer un égal accès de toutes et tous au numérique et de contribuer à la transformation du système éducatif pour répondre aux défis du 21^e siècle, dans le respect des spécificités du territoire du Doubs.



LES PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

De l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de **favoriser l'égal accès de tous les élèves aux arts et à la culture**. Si cette notion de parcours intègre l'idée d'une acquisition progressive de connaissances et de compétences, elle met surtout l'accent sur le fait que l'élève est acteur de ce cheminement et doit être accompagné dans cette expérience sensible.

La région académique Bourgogne-Franche-Comté a fait de l'accompagnement de cette ouverture culturelle une priorité pour les élèves. Pour répondre au mieux à leurs besoins, des dispositifs leur sont proposés en complémentarité avec les enseignements artistiques et constituent une offre variée sur tout le territoire. Ils reposent sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle :

- **connaissance** ;
- **pratique artistique** ;
- **rencontre avec les œuvres, les artistes et les lieux culturels**.

Fortement engagée, en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Bourgogne-Franche-Comté, les collectivités territoriales et les partenaires culturels, la région académique met en œuvre une politique favorisant la généralisation de ces actions artistiques et culturelles. Impulsées aux niveaux national (école au cinéma, collège au cinéma, lycéens et apprentis au cinéma, La Classe, L'Œuvre...), régional (musiques actuelles au lycée, lycéens et apprentis au spectacle vivant...) et départemental (le parcours artistique et culturel du département du Doubs, Cultures Collèges du département du Territoire-de-Belfort...), ces actions nourrissent le **parcours d'éducation artistique et culturelle** de l'élève de l'école au lycée.

Cette attention portée à la diversité des propositions, tant dans leur forme que dans le domaine artistique abordé (théâtre, musique, arts plastiques, danse...), est renforcée par la volonté de toucher des **territoires éloignés** de l'offre culturelle. L'appel à projets commun à la DRAC et à la région académique permet de soutenir environ 200 projets artistiques, notamment dans des **établissements ruraux ou situés dans des quartiers prioritaires**.

En septembre, c'est ainsi une trentaine d'écoles, de collèges et de lycées qui fêteront les arts vivants en accueillant des concerts et des pièces de théâtre pour une rentrée 2021 placée sous le signe des arts et de la culture.

— DES PARTENARIATS AVEC LE MONDE ASSOCIATIF

À Saint-Claude, la coopérative La Fraternelle a su créer une continuité entre l'histoire ouvrière de la ville et une offre artistique et culturelle contemporaine diversifiée. Lieu de mémoire devenu espace de création, la Maison du peuple s'investit dans des projets pour les élèves de la région académique. L'an dernier, malgré la situation sanitaire, une semaine culturelle a été maintenue au bénéfice des élèves de la cité scolaire du Pré-Saint-Sauveur : l'artiste Félicité Landrison est ainsi intervenue à l'attention des élèves de l'option arts plastiques ; 9 affiches sérigraphiées ont été créées, inspirées du paysage sanclaudien.

UN NOUVEAU SITE INTERNET POUR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE EN RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



draeaac.region-academique-bourgogne-franche-comte.fr



LE PLURILINGUISME À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, UN FACTEUR DE RÉUSSITE SCOLAIRE

Les élèves des écoles maternelles et primaires, notamment en REP+ ou dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, viennent souvent d'horizons divers et comprennent ou parlent une voire plusieurs autres langues à la maison. Ces compétences constituent **une richesse culturelle et linguistique qu'il est bon de faire partager** dans le plaisir de la rencontre avec l'autre, et de valoriser pour en faire un atout de réussite scolaire. De nombreuses études confirment les capacités développées par les enfants bilingues, comme une plus grande facilité à se concentrer, à apprendre et à s'ouvrir à la nouveauté.

Dans l'académie de Besançon, des actions concrètes sont conduites en ce sens, pour **rendre l'école accueillante et inclusive**, avec la prise en compte des langues maternelles et du contexte plurilingue de l'école :

- **l'éveil aux langues à l'école maternelle** avec des lectures par les parents d'albums dans différentes langues, des projets autour de la cuisine ou de danses du monde, la réalisation de films d'animation racontant une histoire dans les langues parlées par les élèves, des expériences de mobilité virtuelle dans le cadre de projets Erasmus+. Cette perspective plurilingue permet d'interagir culturellement, favorise la coexistence des langues et contribue à l'apprentissage du français oral et écrit ;
- **l'initiation à la langue allemande dans certaines des écoles en quartier politique de la ville** s'inscrit dans un projet global, initié dès 2016, qui vise à éveiller les élèves à la diversité linguistique et en particulier à leur faire découvrir la langue allemande dans le cadre de situations ludiques et porteuses de sens ;
- **le développement des dispositifs EMILE** (enseignement d'une matière intégrant une langue étrangère) **à l'école primaire**. Certaines activités, dans une ou plusieurs disciplines, sont conduites en partie en langue étrangère pour favoriser l'exposition à d'autres langues que celle enseignée habituellement à l'école.

Ces différentes démarches **développent tôt chez les enfants une attitude réflexive à l'égard de la langue**, qui participe au développement des compétences linguistiques mais aussi psychosociales, utiles tout au long du parcours scolaire et au-delà, pour la formation de futurs citoyens du monde.

— MOBILITÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

La mobilité des élèves est accompagnée, validée et valorisée à des fins d'apprentissage. Elle est apprenante, s'inscrit dans un projet pédagogique et dans le parcours de formation des élèves. Individuelle ou collective, brève ou longue, elle recouvre l'ensemble des séjours hors du territoire français tels que les échanges, mobilités de classes, périodes de scolarité à l'étranger, séquences d'observation, visites d'information, stages en milieu professionnel, volontariats de solidarité, corps européen, chantiers bénévoles inscrits dans le cadre scolaire.

EXEMPLE AVEC LE PROGRAMME DE MOBILITÉ INDIVIDUELLE AVEC LE CANTON D'ARGOVIE (SUISSE)

Destiné aux élèves des classes de 5^e, 4^e, et 3^e, le programme de mobilité individuelle des élèves mis en place entre l'académie de Besançon et le canton d'Argovie (Suisse) permet à des élèves collégiens germanistes d'être accueillis durant deux semaines dans un établissement du canton d'Argovie et, dans le cadre d'une réciprocité, à des élèves suisses étudiant le français de séjourner dans un établissement de l'académie de Besançon pour la même durée.

L'objectif de ce programme est de développer les compétences linguistiques en langue allemande, d'approfondir les connaissances interculturelles en se familiarisant avec la culture et le mode de vie d'un autre pays, de vivre une expérience enrichissante sur le plan du développement personnel (maturité, autonomie...) et de préparer à un futur parcours de mobilité internationale dans le cadre de la poursuite d'étude dans l'enseignement secondaire et supérieur.



2.



L'ÉCOLE

DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES



L'ÉDUCATION PRIORITAIRE, MOYEN DE LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS SCOLAIRES

La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de **corriger l'impact des inégalités économiques et sociales sur la réussite scolaire** par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales. Ses principales orientations actuelles sont rassemblées dans un référentiel partagé par tous les réseaux d'éducation prioritaire.

Un réseau d'éducation prioritaire regroupe un collège et les écoles du secteur de ce collège qui concentrent une proportion importante d'élèves dont les familles rencontrent des difficultés sociales. L'académie compte 16 réseaux d'éducation prioritaire (REP) dont 4 réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+). 9,1 % des élèves des écoles publiques et 18 % des élèves des collèges publics sont scolarisés en éducation prioritaire.

L'examen des résultats des élèves de l'académie qui sont scolarisés dans un réseau d'éducation prioritaire permet de relever les éléments suivants :

- malgré une des plus fortes concentrations de CSP défavorisées de France en REP+, **l'académie affiche des résultats au-dessus de la moyenne nationale en français** et en **mathématiques** ;
- les **résultats au diplôme national du brevet**, tant en français qu'en mathématiques, **sont supérieurs à la moyenne nationale** sur l'ensemble des réseaux d'éducation prioritaire ;
- globalement, les évaluations nationales laissent apparaître des résultats qui se situent davantage dans des aires de réussite qu'en moyenne nationale.

DÉDOUBLEMENT DES CLASSES DE GRANDE SECTION, CP ET CE1 EN ÉDUCATION PRIORITAIRE DANS L'ACADÉMIE

289 classes

12 élèves maximum par classe

3 468 élèves bénéficiaires

Le « **dédoublement** » des classes maternelles de grande section, des classes élémentaires de CP et CE1 s'est mis progressivement en place depuis la rentrée 2017. Dans l'académie, 289 classes scolarisant 3 468 élèves fonctionnent ainsi avec des effectifs limités à 12 élèves. Cette mesure bénéficie d'un accompagnement pédagogique renforcé à destination des professeurs : des outils sont mis à leur disposition et des formations spécifiques sont proposées. Cela les aide à accompagner dans les apprentissages fondamentaux les élèves qui leur sont confiés. Les apports de ce dispositif, dont la mise en place est complète à la rentrée 2021, sont notamment les suivants :

- l'évaluation positive stimule **l'engagement des élèves dans les apprentissages et les progrès sont valorisés plus rapidement**. Les interactions sont plus nombreuses et le travail individuel facilité ;
- le travail d'équipe des élèves est valorisé et le **climat scolaire amélioré** avec une réduction des conflits et une entraide plus forte ;
- l'**autonomie** et le **travail personnel** de l'élève sont mis en avant. La capacité des élèves à manipuler est également plus sollicitée ;
- l'**accompagnement des familles** est renforcé et celles-ci sont plus investies dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

— PETITS DÉJEUNERS À L'ÉCOLE

L'opération « Petits déjeuners à l'école » a pour objectif de permettre aux enfants scolarisés dans les territoires prioritaires de bénéficier de petits déjeuners gratuits et, ainsi, de ne pas commencer la journée le ventre vide, de pouvoir rester concentrés pendant toute la matinée et d'apprendre dans les meilleures conditions.

Elle s'inscrit également dans une démarche pédagogique, en permettant aux enfants de développer leur éducation à l'alimentation et au goût.

La crise sanitaire ayant rendu encore plus nécessaire l'aide aux familles les plus vulnérables, le dispositif est renforcé, avec une revalorisation de l'aide de l'État et une mobilisation plus large des différents acteurs.

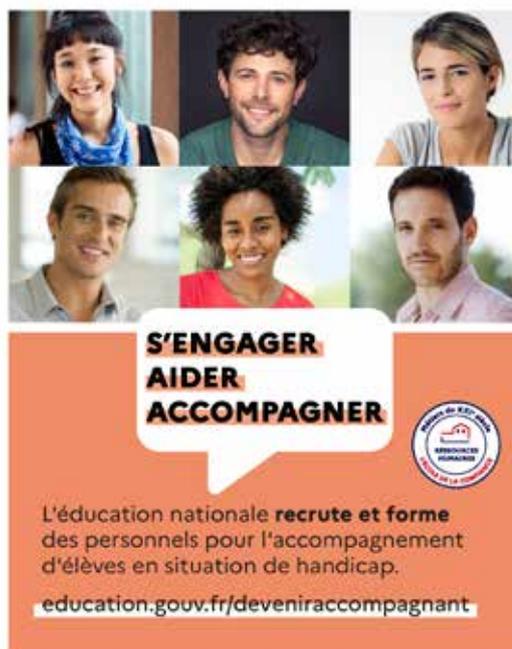


L'ÉCOLE INCLUSIVE : UNE ÉCOLE RICHE DE LA DIVERSITÉ DE TOUS SES ÉLÈVES

Accueillir sans aucune distinction, considérer à sa juste valeur et comme une **richesse la diversité des élèves qui composent notre École** : cette ambition prioritaire renouvelée doit nous permettre d'améliorer encore et toujours les modalités de scolarisation et d'accompagnement de chaque élève.

Ces modalités s'étoffent et se diversifient pour développer l'action éducative et pédagogique au plus près des élèves et au cœur des territoires, en considérant **les parcours scolaires et les parcours de vie**. Il s'agit de pouvoir **répondre aux besoins particuliers** mais aussi de mettre en évidence et cultiver les compétences de chaque élève, compétences nécessairement inscrites dans un collectif apprenant.

Quelle que soit sa situation, chaque élève scolarisé au sein de l'académie doit recevoir de l'École l'accompagnement nécessaire dans une perspective de **progrès et d'épanouissement personnels**.



ÉCOLE INCLUSIVE Information École inclusive
0 805 805 110 Numéro vert
Un numéro unique pour vous accompagner dans la scolarisation de votre enfant en situation de handicap.

Cette ambition se concrétise au sein des 79 pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) de l'académie par :

- l'installation accrue d'**unités localisées d'inclusion scolaire (ULIS)** : 179 dispositifs qui soutiennent les scolarisations de 1 973 élèves en milieu ordinaire par l'action d'enseignants spécialisés, avec **9 nouveaux dispositifs à la rentrée** ;
- les 29 sections d'enseignements générales et professionnelles adaptées (SEGPA) au sein des collèges et EREA pour répondre aux situations d'élèves en grandes difficultés scolaires ;
- l'activité de 1 667 accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) au bénéfice de 2 859 élèves qui voient ainsi leurs apprentissages facilités et acquièrent progressivement de l'autonomie – plus de 600 de ces professionnels ont été recrutés depuis 2015 ;

• la formation ambitieuse et cohérente des professionnels de l'éducation sur le territoire avec une attention particulière portée sur les **formations initiale et continue des AESH** ;

• la consolidation des 66 unités d'enseignements médico-sociales au sein des établissements scolaires et la programmation de nouveaux déploiements ;

• l'action d'équipes professionnelles médico-sociales au cœur des établissements scolaires pour mieux accompagner les élèves qui en ont besoin et travailler en partenariat avec les équipes éducatives et pédagogiques.

— UN TRAVAIL PARTENARIAL RENFORCÉ AVEC LE MÉDICO-SOCIAL

Les professionnels médico-sociaux et les professionnels de l'éducation s'organisent pour permettent d'additionner leurs compétences afin de considérer collectivement les élèves, sécuriser leurs apprentissages et construire des parcours scolaires et de vie. Le développement de 13 équipes mobiles en appui des équipes éducatives, la présence sur temps scolaire de professionnels médico-sociaux et le déploiement continu d'unités d'enseignement au sein de l'École témoignent de cette volonté affirmée de concrétiser l'école inclusive dans toute l'académie.



LE PARCOURS DE L'ÉLÈVE : LEVIER DE LA RÉUSSITE

Le travail sur la **persévérance scolaire** répond aux besoins d'accompagnement des parcours qui ne sont pas toujours linéaires et qui restent réversibles. Les élèves conservent en effet leur libre arbitre pour réorienter leurs choix et évoluer dans leurs projets mais restent confrontés aux aléas d'une scolarité, aux doutes et aux questionnements à chaque étape de leur parcours.

L'engagement de tous les acteurs de l'Éducation nationale permet d'**anticiper** et de **prévenir les risques de démobilitation scolaire** et d'éventuellement construire des solutions pour « réparer un parcours », lorsqu'un élève tend à se décourager et à rompre le lien avec l'École.

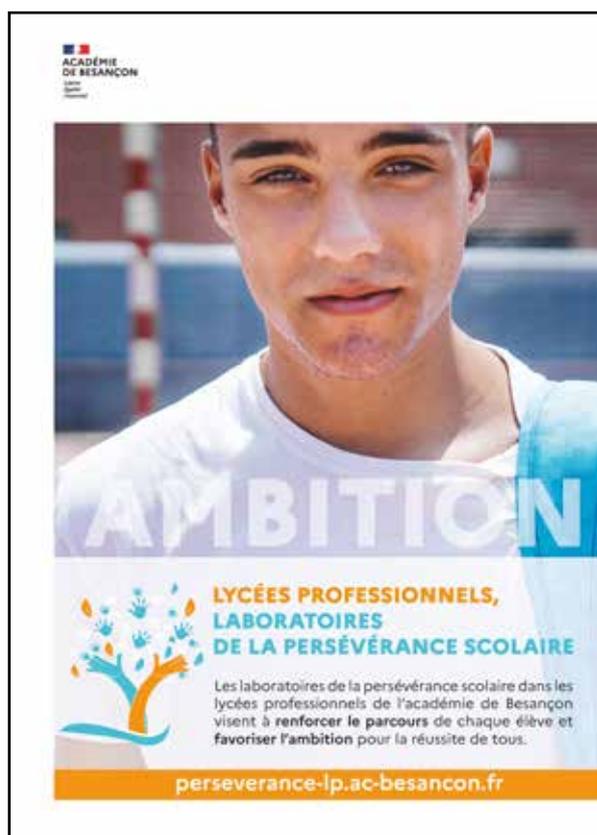
Les initiatives visant à agir avant de constater l'échec sont nombreuses. Elles aident les élèves à dépasser durablement une ou des difficultés et à repousser leurs limites, réelles ou imaginaires, afin qu'ils développent le plus de compétences possibles au cours de leur parcours d'apprentissage.

Le travail sur l'**estime de soi**, le **droit à l'erreur**, la **capacité à faire face à l'échec**, la **mise en valeur des compétences multiples** des élèves, le **travail sur l'ambition et les possibles** sont autant d'axes de travail qui sont au cœur d'expérimentations ou de dispositifs.

Les travaux engagés dans le cadre des « laboratoires de la persévérance scolaire en lycée professionnels », conduits en lien avec le laboratoire de recherche Culture, sport, santé, société (C3S) de l'université de Franche-Comté a mis en relief les effets positifs produits sur l'engagement des élèves (participation au dispositif, satisfaction, modification de leur regard sur l'École) et des équipes éducatives qui modifient leurs pratiques. Elle a également donné une place privilégiée aux partenaires de l'École qui apportent un regard complémentaire sur chaque situation.

Ce type d'initiative se poursuit, notamment dans le cadre du « pack ambition pour tous » au profit des établissements scolaires ruraux et les acteurs concernés s'emparent largement de ces projets liés à la persévérance scolaire.

La mobilisation des forces académiques et des partenaires de l'École, comme la **coordination de l'action collective** autour de cette thématique, dans une dimension inter-dégrés, est un objectif qui doit permettre de définir une orientation partagée et de pouvoir en mesurer les effets pour les élèves.



— DEPUIS 40 ANS, L'ASSOCIATION PARI ACCOMPAGNE LES SCOLARITÉS

Créée en 1981, l'association PARI associe 13 salariés, 84 bénévoles et 4 volontaires en service civique dont la motivation est de remédier aux inégalités entre les jeunes (470 de 7 à 20 ans) au nom de valeurs humanistes, républicaines et laïques. Selon leur âge et selon leur lieu de scolarisation, elle aide ces jeunes à faire leurs devoirs lors de permanences quotidiennes. Pour un suivi éducatif de qualité, l'association travaille en étroite collaboration avec les parents d'élèves et avec les établissements scolaires. Il ne s'agit pas de cours particuliers, mais bien d'un temps d'accompagnement et de soutien collectif. Elle participe également à l'épanouissement de l'enfant et à la formation du citoyen en proposant, en outre, des activités culturelles, sportives, ludo-éducatives ou de lecture.



L'INTERNAT D'EXCELLENCE, INTERNAT NOUVELLE GÉNÉRATION

À la rentrée 2021, **10 internats de l'académie sont labellisés « internat d'excellence »**. Dans ces internats nouvelle génération, les élèves bénéficient d'un accompagnement pour **favoriser l'ambition scolaire**. Chaque internat propose une spécificité éducative propre s'articulant autour du sport, des arts et de la culture, comme de l'international. Une équipe éducative spécifique, associant professeurs et assistants d'éducation, assure le lien entre le temps scolaire et le temps périscolaire, et vient en appui aux élèves pour leurs travaux personnels en dehors de la classe.

Durant leur semaine à l'internat, **le rythme** des journées **s'adapte aux besoins des élèves**, afin de réguler les temps de sommeil, de proposer des activités culturelles et sportives variées et stimulantes, et de ménager des temps de convivialité entre pairs dans des espaces réservés. Les élèves internes apprennent à vivre ensemble, partagent des activités et développent un sentiment d'appartenance et de fierté.

Ces 10 internats d'excellence sont situés en **milieu urbain** (lycée professionnel Nelson Mandela d'Audincourt, lycée général et technologique Raoul Follereau de Belfort), **périurbain** (cité scolaire du Pré-Saint-Sauveur de Saint-Claude, lycée polyvalent Édouard Belin de Vesoul, lycée professionnel Toussaint Louverture de Pontarlier), ou **rural** (collège Mont-Miroir de Maîche, collège Jean-Claude

Bouquet de Morteau, lycée polyvalent du bois de Mouchard, lycée polyvalent Victor Bérard de Morez et lycée polyvalent Lumière de Luxeuil-les-Bains). Chacun s'est appuyé sur l'identité et les richesses de son territoire, pour que, confiants dans ce qu'ils sont, les élèves concernés puissent envisager d'être mobiles dans l'**objectif de construire leurs projets d'avenir et de s'ouvrir au monde**.

Chaque jeune, issu du monde rural ou urbain, de milieu favorisé ou non, bénéficie d'un cadre adapté pour s'épanouir scolairement et personnellement. Les ressources financières ne constituent pas un obstacle pour les familles grâce à la revalorisation de la prime d'internat et la mobilisation des fonds sociaux des établissements pour les situations les plus fragiles.

L'internat permet à chaque élève de préparer son avenir professionnel et de développer des compétences de savoir-être à travers la vie en collectivité. Si l'accompagnement scolaire reste un élément incontournable, l'internat d'excellence veille également à ce que chaque élève puisse s'investir dans des champs qui le passionnent et participent à la construction de sa personnalité : activités culturelles et artistiques, sport, découverte d'un métier, ouverture internationale ou développement durable... **À chaque jeune, son internat.**

LES INTERNATS D'EXCELLENCE EN 3 POINTS

1 La réussite scolaire pour tous

- **Cadre et rythme** propices aux apprentissages
- **Mixité sociale** dans le recrutement
- **Épanouissement global** des élèves (scolaire, extra-scolaire, personnel)

2 Une équipe et un projet dédiés aux élèves

- **Des personnels engagés** pour soutenir chaque élève
- Des colorations pédagogiques **variées**
- Des familles **sécurisées et impliquées**

3 Un espace qui ouvre de nouvelles perspectives

- Ouverture sur le **monde**, la **culture**, le **sport**
- Ancrage de l'internat sur son **territoire**, et contribution à son **rayonnement**
- Ouverture **sur les autres et sur le monde**

6 056 ÉLÈVES INTERNES

DANS LES COLLÈGES, EREA ET LYCÉES DE L'ACADÉMIE



L'APPRENTISSAGE ET LE PLAN « 1 JEUNE 1 SOLUTION »

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a induit des évolutions importantes dans le paysage de la formation tout au long de la vie. Parmi elles, la transformation de la voie professionnelle, le développement de l'alternance et l'innovation au sein des parcours de formation sont des sources de progrès attendus. La recherche d'une meilleure adéquation formation-compétences-insertion est aujourd'hui très prégnante. Le monde économique et professionnel évolue au regard des grandes transitions et attend des collaborateurs formés à répondre à ces grands enjeux.

Le lycée professionnel a vocation à être pour les apprenants un tremplin vers une insertion immédiate dans la vie active ou vers des poursuites d'études réussies et, en tout état de cause, vers l'acquisition de compétences et de qualifications tout au long la vie.

Engagée depuis 2018 dans le **développement des parcours scolaires en apprentissage**, l'académie voit ses choix confortés par le plan « 1 jeune 1 solution ». L'expérimentation "2+1" conduite dans la région académique pendant l'année scolaire 2018-2019 est maintenant généralisée.

Les **passerelles entre apprentissage et statut scolaire** (ou statut étudiant) sont **facilitées**. De l'apprentissage peut être proposé dans tous les lycées professionnels. Chaque jeune qui le souhaite a la possibilité, au sein du même établissement, de commencer sa formation professionnelle sous statut scolaire puis de la terminer en apprentissage. Le lycée professionnel et son UFA sont les seuls à proposer un tel **parcours sécurisé**. Il n'y a pas de risque de rupture dans le parcours de formation de l'apprenant grâce à la mixité de publics. Cette modalité de parcours permet à des jeunes peu mobiles de bénéficier, au plus près de leur domicile, d'un lieu de formation cohérent avec leur lieu d'apprentissage.

Les équipes éducatives peuvent ainsi construire, avec le jeune et sa famille, une stratégie de remobilisation autour de la construction d'un **parcours personnel de formation ambitieux**. Une fois atteint un premier niveau de qualification, les poursuites d'études sont encouragées. La formation sous statut d'apprenti est une voie de réussite et d'excellence qui offre aux jeunes qui le souhaitent une modalité de formation d'égale dignité que la voie sous statut scolaire.

— SÉSAME POUR UN ACCÈS FACILITÉ AUX MÉTIERS DE L'ANIMATION ET DU SPORT

Le dispositif **SÉSAME** vers l'emploi permet d'accompagner les jeunes vers les métiers du sport et de l'animation. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle, résidant au sein d'un quartier prioritaire de la politique de la ville ou d'une zone de revitalisation rurale.

Une démarche de diagnostic personnalisé est proposée à chaque jeune ayant recours au dispositif, permettant de définir précisément son projet professionnel en identifiant les étapes nécessaires : pré-qualification, remobilisation, remise à niveau dans les compétences de base, immersion professionnelle, formation qualifiante, afin d'accéder à un emploi dans le secteur.

Il permet ainsi d'offrir à chacun un parcours individualisé facilitant l'accès à l'emploi.





LES CORDÉES DE LA RÉUSSITE POUR STIMULER L'AMBITION SCOLAIRE

Les cordées de la réussite sont un dispositif flexible et ambitieux d'accompagnement du parcours de l'élève. Chaque cordée, constituée entre établissements volontaires, associe une « tête de cordée » (université, école supérieure ou lycée proposant des formations supérieures) à des établissements « encordés » (lycées et collèges). Au sein de ce réseau de partenaires se développent des **projets visant à renforcer l'ambition des jeunes et leur inscription dans des parcours de réussite.**

Le but premier est de changer les représentations et de lever les barrières sur les possibles, notamment pour les jeunes de l'éducation prioritaire, de la ruralité et de la voie professionnelle. Le dispositif doit aussi permettre de soutenir chaque élève qui souhaite s'engager dans un parcours ambitieux.

Les projets portés par les 17 cordées de l'académie – réunissant 84 établissements scolaires – reposent sur des initiatives locales, pensées et articulées pour répondre à ces besoins d'accompagnement. Les financements octroyés par le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, le ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation et l'agence nationale de la cohésion des territoires sont le support d'actions spécifiques où les partenaires de l'École trouvent une place privilégiée. Ainsi voient le jour des **actions de tutorat par des étudiants** en lien avec les associations d'étudiants et les universités, des sorties culturelles ou de découverte de l'enseignement supérieur et des métiers, et se développent des projets associant des collégiens, des lycéens et des étudiants et favorisant la **coopération et le soutien entre pairs**, ou encore un travail sur l'oralité et sur l'estime de soi avec l'aide d'intervenants extérieurs.

L'accompagnement, prévu **de la quatrième à la terminale**, est soutenu par les équipes éducatives qui proposent aux élèves d'intégrer ce dispositif, en lien avec leurs familles. Pendant l'année scolaire 2020-2021, environ 3 600 jeunes en ont bénéficié. L'un des objectifs est de rendre les collégiens, lycéens et étudiants davantage partie prenante de ces organisations. Les délégués des conseils de la vie collégienne et lycéenne, les élèves constitués en « clubs cordées de la réussite » pourront très positivement s'inscrire dans la proposition, l'initiative et la cohésion entre pairs.

LES CORDÉES DE LA RÉUSSITE EN CHIFFRES

17 cordées

dans l'académie

**84 établissements
scolaires encordés**

Environ **3 600 jeunes
bénéficiaires**

durant l'année scolaire 2020-2021

— DES CONVENTIONS SCIENCES PO
CONCLUES AVEC DES LYCÉES
DE L'ACADÉMIE

SciencesPo

Sciences Po a annoncé le renforcement de son dispositif de conventions prioritaires avec des lycées, visant à recruter des jeunes issus de territoires défavorisés, en doublant le nombre d'établissements partenaires et de places réservées aux candidats de ce programme.

4 lycées de l'académie bénéficient désormais de ces conventions :

- lycée Raoul Follereau de Belfort,
- lycée Edgar Faure de Morteau,
- lycée Germaine Tillion de Montbéliard,
- lycée Pré-Saint-Sauveur de Saint-Claude.

Ce dispositif est l'un des principaux outils de Sciences Po dans sa politique d'égalité des chances.



« DEVOIRS FAITS » : UN TEMPS D'ÉTUDE ACCOMPAGNÉE

Depuis la rentrée 2017, le dispositif « Devoirs faits » est un temps consacré, en dehors des heures de classe, à la **réalisation des travaux personnels demandés par ses professeurs**. Il a lieu dans l'établissement scolaire sur des horaires appropriés, qui ne sont pas obligatoirement en fin de journée, à raison d'un volume horaire fixé par l'équipe éducative de l'établissement. L'objectif est de faire bénéficier les collégiens et les élèves de troisième préparés d'une aide appropriée pour leur **permettre de rentrer chez eux « devoirs faits »**.

Cette offre est conçue en fonction des besoins des élèves, de façon à :

- favoriser une forme de **sérénité à la maison** sur ces sujets ;
- contribuer à la **réduction des inégalités** qui peuvent exister selon le niveau d'aide que les familles sont à même d'apporter à leurs enfants.

« Devoirs faits » n'est pas un cours supplémentaire, mais bien un temps réservé à la réalisation des devoirs, en lien avec les connaissances et compétences travaillées en classe. Si un élève a des difficultés de compréhension, c'est l'occasion de **revenir sur ce qui n'a pas été compris ou maîtrisé** « au fil de l'eau ».

C'est un moment privilégié pour que l'élève donne du sens à son travail personnel : questionner les démarches proposées, interroger ses propres méthodes, mettre à l'essai ce qu'il a compris, réinvestir les apprentissages tout en bénéficiant, au besoin, de l'accompagnement de professionnels aptes à lui **apporter toute l'aide nécessaire**.

Face au défi pédagogique que la crise sanitaire a imposé au système éducatif, « Devoirs faits » a répondu présent avec :

- une adaptation au contexte de chaque établissement, en proposant à la fois la continuité et la consolidation des apprentissages et une offre d'accompagnement aux devoirs ;
- différentes innovations mises en œuvre, avec une diversification des modalités d'organisation du dispositif.

Il convient désormais de développer et d'étendre ces nouvelles modalités et innovations.

En **2021-2022**, le dispositif continue de se renforcer avec de nouvelles orientations :

- la **diversification de l'offre** « Devoirs faits », notamment pour les usages liés au numérique,
- le déploiement de **« Devoirs faits » à distance**,
- l'élargissement du vivier des intervenants en **mobilisant les étudiants** dans le cadre de « Devoirs faits » à distance,
- la mise en place de « Devoirs faits » dans tous les établissements **dès les premiers jours de la rentrée** 2021.

CHIFFRES CLÉS « DEVOIRS FAITS » DANS L'ACADÉMIE

35,5 % des collégiens

bénéficient du dispositif (30,5 % en moyenne nationale)

soit **6 710 collégiens**

bénéficiaires

dont **2 815 en éducation prioritaire**

1,77 heure hebdomadaire

pour les collégiens bénéficiaires

42 000 heures de

« Devoirs faits »

sur l'année scolaire 2020-2021

**10 emplois d'assistant
d'éducation**

(AED) consacrés au dispositif

**51 000 € pour le
partenariat associatif**

— L'AFEV AU CÔTÉ DES ÉLÈVES

L'AFEV mobilise des étudiants pour accompagner les élèves dans leur réussite par un mentorat (accompagnement individuel, 2 heures par semaine toute l'année) et des missions au sein des collèges (« Devoirs faits », actions collectives citoyennes...) avec des volontaires en service civique. Cet engagement bénévole s'étend aux lycéens dès septembre 2021 pour accompagner dans leur parcours les collégiens de la cité éducative de Montbéliard.



3.



L'ÉCOLE

DE LA RÉPUBLIQUE



LA LAÏCITÉ DANS LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les connaissances relatives à la laïcité sont transmises au sein des enseignements disciplinaires auxquels s'ajoute l'enseignement moral et civique, qui favorise une **approche constante de la question de la laïcité de l'école au lycée**. Cette approche prend la forme de démarches actives et participatives, fondées le plus souvent sur des situations concrètes. Il s'agit de faire en sorte – car telle est la mission attribuée à l'École – que les élèves s'approprient et **partagent le principe de laïcité** qui est au fondement de notre pacte républicain. C'est également l'objectif poursuivi dans les projets qui sont proposés dans les écoles et établissements scolaires de l'académie à l'occasion de la journée de la laïcité à l'École de la République, le 9 décembre, ou en réponse aux concours académiques ou nationaux. Présentés lors d'une journée symbolique, ces projets supposent, dans tous les cas, un travail de fond, dans la durée, qui favorisent la compréhension du bien-fondé du principe de laïcité par les élèves.

La **charte de la laïcité** peut être au cœur de ce travail de réflexion. Affichée dans toutes les écoles et tous les établissements scolaires, intégrée au carnet de correspondance de chaque élève, elle fait partie de notre paysage éducatif. Pour autant, son explicitation peut encore être enrichie en s'appuyant sur des approches et

des outils adaptés à l'âge des élèves, de la version destinée aux écoles à la version commentée par Abdennour Bidar qui a participé à sa rédaction. Selon Jean-Louis Auduc, membre du Conseil des sages de la laïcité, la charte nous permet de présenter l'école, l'établissement comme **« un espace laïque de savoir et de citoyenneté »**. L'objectif est bien de définir la laïcité par les garanties qu'elle offre et non comme une somme d'interdictions : garantie de la liberté de conscience et de la liberté de culte ; séparation des institutions publiques des organisations religieuses ; garantie de l'égalité de tous devant la loi, quelles que soient les croyances ou les convictions. Il s'agit également de faire comprendre aux élèves pourquoi **l'École est un espace particulier et protecteur** pour eux. C'est le sens des propos de la philosophe Catherine Kintzler, membre du Conseil des sages de la laïcité, en 2018, dans une interview à la Revue des deux mondes : « L'école publique est soustraite de l'espace civil ordinaire parce qu'elle fait partie des dispositifs constitutifs de la liberté, parce qu'elle accueille des libertés en voie de constitution. [...] En passant le seuil de l'école on devient un peu un autre, un enfant devient un élève. Cela ne signifie pas qu'on doit rompre avec son appartenance mais qu'il y a un moment où on n'a affaire qu'à sa propre pensée. »

53 FORMATEURS ACADÉMIQUES

LAÏCITÉ ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

**POUR FORMER LES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT, LES ENSEIGNANTS,
LES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION ET LES AED.**



1 | La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 | La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

••• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE •••

3 | La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 | La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

5 | La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 | La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 | La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 | La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 | La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 | Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 | Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

••• L'ÉCOLE EST LAÏQUE •••

12 | Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 | Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 | Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 | Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.



UN OBSERVATOIRE LGBT-PHOBIES POUR ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES, LES FAMILLES ET LES PERSONNELS

La lutte contre toutes les formes de discrimination est un enjeu essentiel pour notre École. L'homophobie et la transphobie concernent de nombreux élèves : les jeunes identifiés comme lesbiennes, gays, bi ou trans (LGBT) – qu'ils le soient ou non –, mais aussi les élèves qui s'écartent de la supposée norme du sexe auquel ils ont été assignés à la naissance ou encore les enfants de familles homoparentales. Un observatoire académique de prévention et de lutte contre les LGBT-phobies a été installé dans notre académie le 17 mai 2021, à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie.



Composé des référents académiques égalité filles-garçons, vie lycéenne et collégienne, éducation à la sexualité, harcèlement, climat scolaire, égalité diversité femmes-hommes, des doyens des inspecteurs et d'élèves élus au conseil académique de la vie lycéenne et collégienne, cet observatoire s'inscrit dans la politique académique d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Il a un rôle d'information, de prévention, de repérage, de formation et d'accompagnement des élèves, des familles et des équipes éducatives, en lien avec des partenaires institutionnels et associatifs.

Il veille à faire évoluer les pratiques vers davantage d'écoute, de compréhension et d'accompagnement, en mettant à disposition des ressources, en développant la prévention et en formant les personnels.

Le film « *Je m'appelle Louise* », où témoignent une élève transgenre de l'académie et des personnels qui l'ont accompagnée, est un premier support produit par l'observatoire pour engager la réflexion dans les établissements scolaires, en particulier au sein des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté, des conseils pédagogiques, des conseils de la vie collégienne et des conseils de la vie lycéenne. Il s'agit de mettre en œuvre ou de poursuivre les actions de sensibilisation de la communauté éducative au respect de l'autre, à l'acceptation de la diversité et à la lutte contre les discriminations de genre.

Durant l'année scolaire 2021-2022, deux niveaux de formation inter-catégorielle sont proposés sur les identités de genre : un niveau sensibilisation pour informer les chefs d'établissement et un niveau approfondissement pour former des personnes ressources dans les différents réseaux d'éducation.

Les référents égalité, nommés dans les établissements, sont des acteurs majeurs et des relais, comme le sont, bien évidemment, les collégiens et lycéens qui représentent leurs camarades au sein des conseils précités.



« *Je m'appelle Louise* », un film témoignage sur l'accompagnement de la transidentité en milieu scolaire réalisé par l'académie de Besançon



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité



**Dans mon établissement scolaire,
tous égaux, tous alliés**

education.gouv.fr/contrelhomophobie

Tu es victime ou témoin d'insultes, de violence, de rejet, parles-en aux adultes de ton établissement. Tu peux aussi contacter ce service d'aide anonyme et confidentiel, par chat, mail ou téléphone :

0 810 20 30 40

Par chat et mail sur ecoute.contrelhomophobie.org
Service assuré par SIS - Association



UN CLIMAT SCOLAIRE APAISÉ

Depuis la loi du 8 juillet 2013, la qualité du climat scolaire fait l'objet d'une attention particulière, avec l'objectif d'améliorer le bien-être et l'épanouissement de tous, par la prévention et, le cas échéant, le règlement des problèmes de violence et d'insécurité.

Qualité de vie à l'école, climat scolaire apaisé, de quoi parle-t-on ?

La recherche scientifique a montré qu'un climat scolaire serein fait **diminuer les risques de violence, d'absentéisme et de décrochage**. Il favorise le **bien-être de tous**, la disponibilité des enfants et des adolescents pour les apprentissages, d'une part, et celle des personnels pour l'enseignement et l'accompagnement des élèves, d'autre part.

Le groupe académique consacré au climat scolaire, composé de professionnels de l'éducation et de différents partenaires, se met à disposition des communautés éducatives (élèves, familles, personnels...) pour développer les axes suivants :

- aider à **poser un diagnostic** sur le climat ressenti au sein d'une école ou d'un établissement scolaire, par la passation de questionnaires d'enquête locale climat scolaire, à destination des élèves, des familles et des personnels ;
- **accompagner les communautés éducatives** dans la construction d'un projet sur le climat scolaire, proposer des interventions de sensibilisation ou de remédiation, travailler conjointement à la mise en place de formations d'initiative locale ;

- **produire des ressources** académiques à destination des équipes et des familles.

Depuis mars 2020, en lien avec la crise sanitaire, des **podcasts** conseils sont enregistrés régulièrement en direction des familles et des élèves. Des témoignages d'élèves et de personnels permettent d'**aborder certains questionnements des familles** (exemples : comment appréhender le retour en classe ? Comment gérer ses émotions ?) et des sujets plus vastes comme la coopération, la gestion des conflits, le harcèlement scolaire, la justice scolaire, la motivation ou encore la valorisation de toutes les réussites.

Sur ces thématiques, des padlets construits en partenariat avec l'université de Franche-Comté, Canopé, l'instance régionale d'éducation et de promotion de la santé, les associations partenaires et les Cahiers pédagogiques proposent aux équipes des premier et second degrés un certain nombre de ressources éducatives et pédagogiques. Pour l'année scolaire 2021-2022, dans la continuité des projets en cours, les actions de ce groupe académique s'articulent autour des sujets suivants : le retour du vivre-ensemble, la vie en groupe, l'accompagnement au mieux-être de groupes d'élèves et le déploiement académique du **programme de lutte contre le harcèlement à l'école (pHARe)** dans un certain nombre d'écoles et d'établissements scolaires qui s'engagent dans la démarche.

— SANTÉ ET CITOYENNETÉ

Les élèves doivent devenir des citoyens responsables et apprendre à prendre soin d'eux-mêmes et des autres, en faisant des choix éclairés pour le bien-être et la santé selon une approche individuelle et collective.

L'académie soutient l'éducation à la santé en lien avec l'agence régionale de santé (éducation à la sexualité, nutrition, lutte contre les addictions, prévention du risque suicidaire...) ainsi que la formation des élèves aux gestes de premiers secours.



TOUS AMBASSADEURS CONTRE LE HARCÈLEMENT !

Tous les élèves volontaires peuvent devenir ambassadeurs contre le harcèlement et s'engager dans des actions de prévention.



POUR ROMPRE LA LOI DU SILENCE



- **SENSIBILISER** les élèves
- **REPÉRER** les signes du harcèlement
- **CONVAINCRE** les victimes d'en parler

POUR AGIR EN ÉQUIPE



- **SE FORMER** à la question du harcèlement entre élèves
- **COOPÉRER** avec les élèves élus au CVC ou CVL
- **ASSOCIER** les adultes

POUR SUSCITER LA MOBILISATION DE TOUS



- **ORGANISER** des actions de prévention
- **PARTICIPER** au concours Non au harcèlement (NAH)
- **CRÉER** une affiche, un slogan, un hashtag, etc.

QUI CONTACTER POUR DEVENIR AMBASSADEUR ?

- ✓ Professeur principal
- ✓ CPE
- ✓ Chef d'établissement

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS
APPELEZ LE

3020

Service & appel
gratuits



LA SÉCURISATION DES ÉCOLES ET DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

L'équipe mobile de sécurité (EMS) est un acteur incontournable lorsqu'il s'agit de **sécurisation des écoles et des établissements scolaires**. Composée de 5 équipiers, l'EMS conçoit et exécute des missions de sécurisation des espaces scolaires (renfort des équipes vie scolaire, veille des réseaux sociaux...), de formation des adultes et des élèves (gestion de la violence, du vivre-ensemble, harcèlement et cyber-harcèlement, réseaux sociaux et jeux vidéo...) et d'accompagnement (conseils sur les plans particuliers de mise en sûreté (PPMS), diagnostics de sécurité, participation aux projets d'établissement, recherche de partenaires, tutorat des agents de prévention et de sécurité des établissements scolaires...).

En outre, chaque année, une **formation « gestion de crise en milieu scolaire »**, est organisée durant 3,5 jours, en immersion dans une enceinte militaire et co-animée par nos partenaires institutionnels (gendarmerie, administration pénitentiaire, armée de terre, préfecture, journalistes), à l'attention des directeurs d'école, chefs d'établissement et corps d'inspection. Cette formation immersive permet une **meilleure prise en compte des événements indésirables graves** et des conséquences qu'ils peuvent occasionner.

La sûreté bâtiminaire est également un axe essentiel de la politique de sécurité. Il s'agit d'un enjeu partagé entre les collectivités locales, les forces de l'ordre et l'académie. C'est ainsi que tout besoin identifié par un directeur d'école ou un chef d'établissement donne lieu à une mobilisation des acteurs concernés (élus et référents sûreté au sein de la police, de la gendarmerie, des DSDEN et du rectorat).

Chaque directeur d'école et chaque chef d'établissement **alerte immédiatement les services académiques lors de la survenue d'événements indésirables** qu'il s'agisse d'atteintes aux personnes ou aux biens. Pour cela, ils disposent notamment d'une application dédiée baptisée « Faits établissement ».

— UN PARTENARIAT AVEC LES FORCES ARMÉES ET DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE

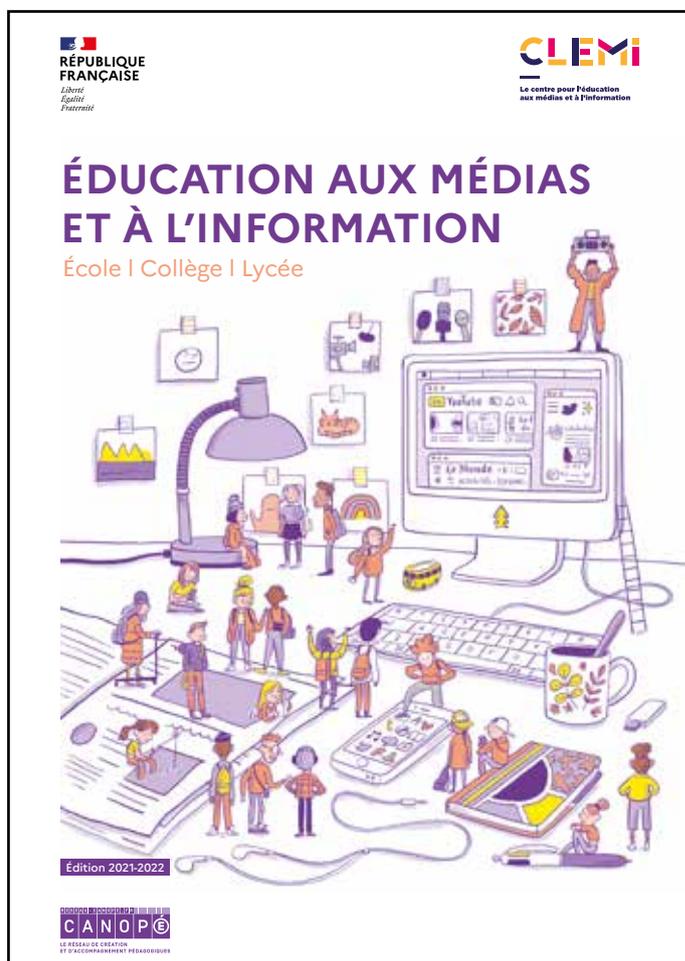
Découverte de l'univers de la sécurité, transmission de valeurs morales et civiques, et réalisation d'activités mémorielles, sportives et/ou ludiques fixant un cadre strict et des repères clairs (classes cadets, brevet d'initiation à l'aéronautique (BIA), stages en milieu professionnel...) sont autant d'actions éducatives permettant de faire vivre le lien Armée-Nation-Jeunesse.

L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

L'éducation aux médias et à l'information, destinée à « préparer les élèves d'aujourd'hui à devenir les citoyens de demain », prend naturellement place au cœur du Parcours citoyen.

Apprendre à chercher une information, en identifier la source, comprendre les mécanismes de fabrication de l'information et de l'image, émettre soi-même de l'information, doivent permettre à chaque élève d'exercer librement son esprit critique.

Dans l'académie, les élèves bénéficient de dispositifs tels que les résidences de journalistes, les classes Médias France Bleu, Pod'Classe en partenariat avec Radio Mouv', Renvoyé Spécial, et participent à des concours comme celui portant sur les dessins de presse ainsi que Médiatiks, Wikiconcours Lycéens, Arte reportage, #ZéroCliché.





4.



L'ÉCOLE

DE CEUX QUI LA FONT



UN CAP ET DES MESURES CONCRÈTES POUR LES RESSOURCES HUMAINES

La gestion des **ressources humaines** au sein du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports vit aujourd'hui une **profonde évolution** marquée par une volonté forte de modernisation. Dans l'élan du Grenelle de l'Éducation, l'académie a rédigé une feuille de route pour les ressources humaines (feuille de route RH) au bénéfice de l'ensemble de ses personnels.

Cette feuille de route RH, diffusée auprès de chaque agent, présente les quatre axes de la politique RH qui vont être déployés dans notre académie : **renovation du dialogue social, incarnation des ressources humaines au travers du collectif, accompagnement individualisé de ses personnels et de leurs parcours, et information augmentée des personnels.**

Parce que l'académie a souhaité une feuille de route évolutive, à l'image de ce qui se vit dans les écoles, les établissements scolaires et les services, elle a fait le choix de décliner ces quatre axes en fiches action. Ainsi, chaque personnel peut appréhender facilement les objectifs et les modalités de la mise en œuvre de l'action et se référer à la frise temporelle qui accompagne chaque fiche pour mesurer l'avancée de cette action.

Certaines actions ont déjà fait l'objet d'une réalisation concrète. Les lignes directrices de gestion, qui régissent les moments forts de la carrière des personnels que sont

la mobilité et les évolutions de carrière, sont désormais accessibles sur le site de l'académie dans un format accessible et novateur.

L'année scolaire 2021-2022 est celle du déploiement de l'ensemble des actions contenues dans la feuille de route. Tous les acteurs RH présents dans les établissements et les services auront à cœur d'y contribuer activement afin que chaque agent puisse en **bénéficier de manière concrète et effective.**

— DES PERSONNELS TOUJOURS MIEUX FORMÉS

Le rectorat assure la formation continue des personnels par une offre annuelle, le plan académique de formation (PAF), qui s'adresse à tous les métiers : environ 2 000 modules de formation, dont 40 % en inscription individuelle. En année pleine, ce ne sont pas moins de 30 000 journées/stagiaires qui sont assurées. L'élaboration du PAF vise à répondre aux besoins de l'institution comme à ceux qu'expriment les personnels. Inspecteurs, professeurs-formateurs, opérateurs et partenaires de l'École élaborent les contenus et assurent les formations organisées par la direction de la formation.

Grenelle de l'éducation

Académie de Besançon

Feuille de route pour les ressources humaines

Un cap et des mesures concrètes pour la transformation RH

Retrouvez les 22 mesures sur ac-besancon.fr



LES RESSOURCES HUMAINES EN PROXIMITÉ

La fonction de conseiller RH de proximité est déployée depuis 2019 dans l'académie, qui compte désormais 8 conseillers RH (CRH) de proximité pour ses 13 réseaux d'éducation. Installés dans un établissement scolaire de leur(s) réseau(x), ils **contribuent activement à la mise en œuvre sur le terrain de la politique RH** impulsée par la direction des ressources humaines de l'académie.

L'objectif de ces acteurs est d'accompagner l'ensemble des personnels, au plus près de leur lieu d'exercice, dans leur **souhait d'évolution ou de mobilité professionnelle**. Dans le cadre des entretiens individuels proposés, l'agent peut effectuer un bilan de parcours professionnel, construire son curriculum vitae ou une lettre de motivation, s'informer au sujet des différents dispositifs de mobilité interne ou externe (détachement, démission, rupture conventionnelle, etc.), bénéficier de conseil en formation, affiner sa connaissance du bassin d'emploi de son réseau et participer aussi, en parallèle, à des ateliers de formation ou des webinaires thématiques collectifs animés par le CRH.

Formés à l'écoute active, les CRH reçoivent les personnels en difficulté et les orientent ensuite vers les acteurs RH ou de santé qui répondront au mieux selon la nature de la demande. Par exemple, les agents concernés par un problème de santé qui les empêche d'exercer temporairement ou définitivement leur métier sont suivis par les CRH qui assurent alors l'interface avec les services du rectorat, les DSDEN, les corps d'inspection, le médecin du travail, la correspondante handicap, la psychologue du travail et l'assistant de service social en faveur des personnels. **Tous contribuent, en synergie, à construire avec et pour l'agent un parcours adapté.**

Les personnels d'encadrement de l'académie peuvent solliciter les CRH pour des situations sensibles (conflits

au sein d'une équipe, restructuration de service, mesure de carte scolaire, etc.) afin de **bénéficier d'un appui et de dégager des solutions face à ces situations complexes.**

À tout moment, chaque agent de l'académie, quelle que soit sa fonction, peut solliciter le CRH du réseau dans lequel il exerce. Cette sollicitation se fait via la plateforme de rendez-vous « proxi RH » accessible depuis « Pratic Plus », le portail de services web de l'académie.



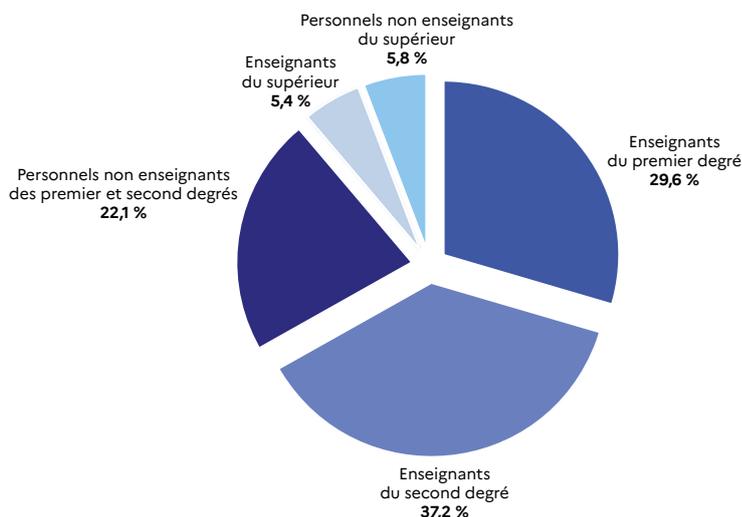
LES RESSOURCES HUMAINES DANS L'ACADÉMIE

23 541 PERSONNELS

ENGAGÉS POUR LA RÉUSSITE

DES ÉLÈVES

Données rentrée 2020





LA CONSOLIDATION D'UN CARRÉ RÉGALIEN

12 engagements ont été pris par le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports après la concertation qui a été conduite pendant le Grenelle de l'Éducation. L'un d'eux porte spécifiquement sur la **personnalisation de l'accompagnement des agents et la consolidation d'un carré régalien au sein de chaque rectorat.**

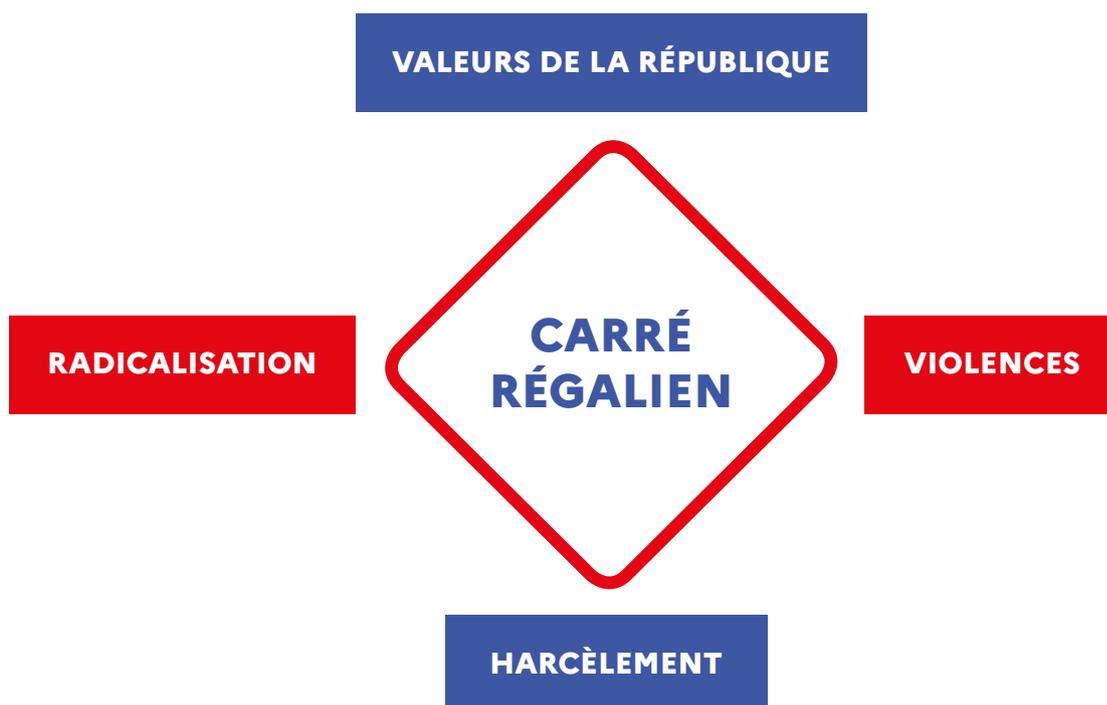
Au regard de la **lutte** qui doit être menée, **sans répit, contre toutes les formes de violences scolaires, de séparatisme et de harcèlement**, ce carré régalien doit permettre d'analyser et d'agir en matière de sécurité et de respect des valeurs de la République.

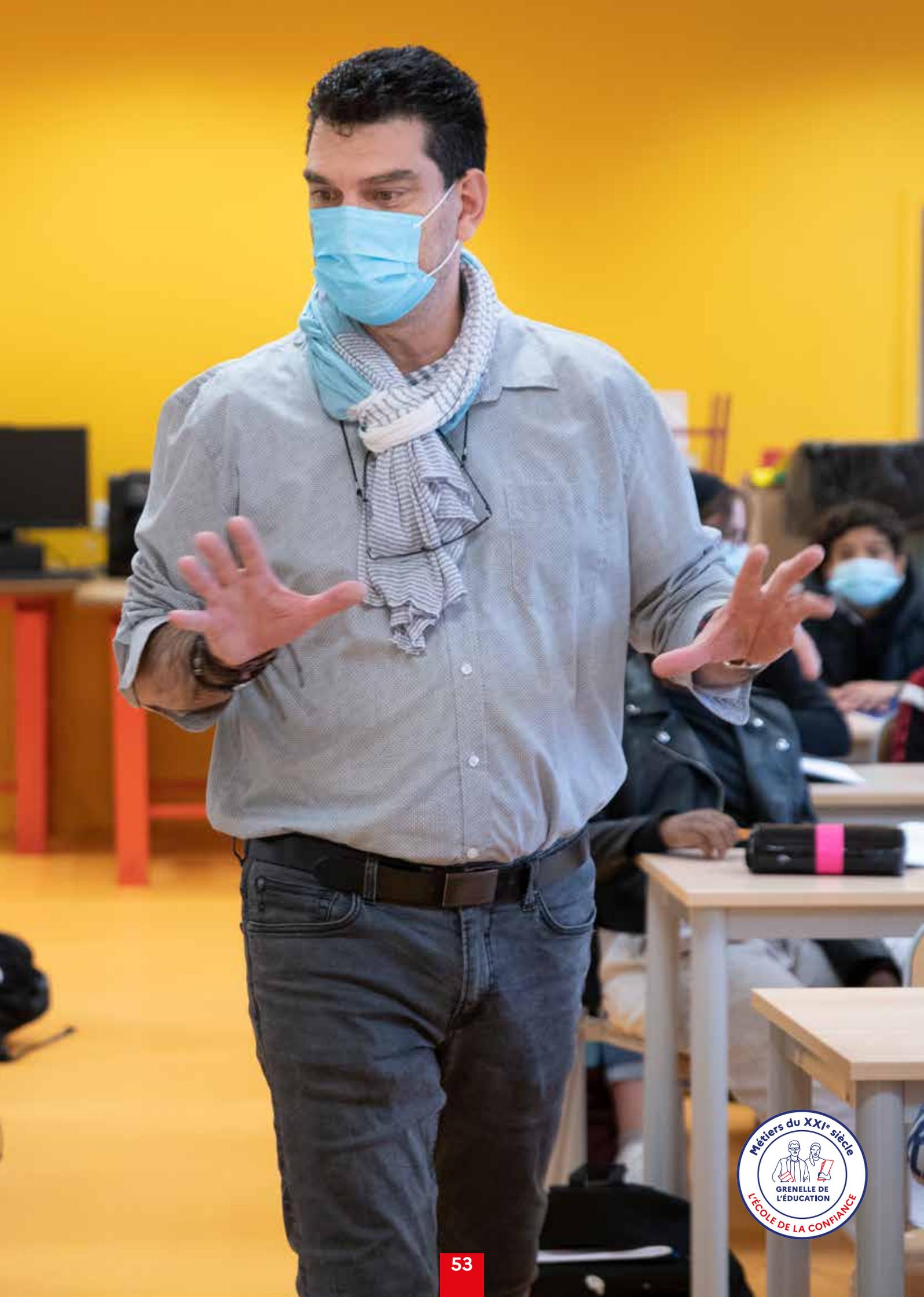
Déjà constituées au sein du rectorat de l'académie, 4 équipes sont mobilisées et sollicitées comme il se doit pour ce qui relève :

- **des valeurs de la République,**
- **de la prévention et du suivi des violences scolaires,**
- **de la lutte contre le harcèlement et le cyber-harcèlement,**
- **du contrôle des établissements hors contrat et de l'instruction en famille.**

Les travaux qui sont conduits par ces équipes, dans le cadre d'actions inter-catégorielles, sont coordonnés au niveau académique, sous l'autorité du recteur. Ils permettent, d'une part, d'informer et de former les différents acteurs et, d'autre part, **d'apporter dans les meilleurs délais les réponses adaptées** à tout signalement relevant des champs de compétences de ces équipes. Chaque réponse est faite en lien avec les services concernés au sein du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, du ministère de l'Intérieur et du ministère de la Justice. Elle permet de **protéger et d'accompagner les personnels**, quels que soient leurs fonctions et leurs lieux d'exercice dans l'académie, et ce à chaque fois qu'un signalement est fait. La protection fonctionnelle est engagée dès qu'elle doit l'être et un dépôt de plainte accompagné par l'institution est fait chaque fois que c'est nécessaire.

L'action concertée des équipes du carré régalien permet de protéger chaque élève et chaque agent, en lui accordant toute l'attention due à sa personne comme à son bien-être et à ses conditions d'apprentissage ou de travail.





UN PLAN ACADÉMIQUE POUR L'ÉGALITÉ FEMME / HOMME

Le plan académique d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est un instrument de professionnalisation au service de la **qualité de vie au travail et de l'attractivité des métiers** de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

En application de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 et en tenant compte des enjeux et dynamiques propres à notre territoire, l'académie décline au niveau local le plan national d'actions 2021-2023 pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes publié début 2021 par le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, conjointement avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

C'est aussi l'opportunité d'**articuler des politiques portées dans ces domaines en direction des élèves et des étudiants et les pratiques RH concernant les personnels.**

Initiée en 2018, la démarche a d'abord permis la nomination d'un référent académique pour l'égalité professionnelle, la diversité et la lutte contre les discriminations, ainsi que l'amorce d'un plan de formation et de sensibilisation aux

enjeux de cette thématique, comme par exemple la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Le plan d'actions a vocation à rassembler toutes les initiatives concourant à l'objectif d'**égalité professionnelle** et de **lutte contre les discriminations** dans les politiques de ressources humaines, qu'elles soient déjà initiées ou qu'elles restent encore à mettre en œuvre.

Ce projet s'appuie sur un travail de diagnostic et de co-écriture porté par le référent académique pour l'égalité professionnelle, la **diversité** et la lutte contre les discriminations et la correspondante académique pour le handicap.

Élaboré selon une démarche participative, il favorise l'implication de toutes et tous et la mise en place de mesures concrètes. Finalisé à l'automne 2021, sa mise en œuvre sera placée sous la responsabilité du secrétariat général de l'académie et fera l'objet d'un suivi attentif, dans le cadre notamment d'un dialogue régulier avec les partenaires sociaux.

PLAN NATIONAL
D'ACTION
POUR L'ÉGALITÉ
PROFESSIONNELLE
ENTRE LES
FEMMES
ET LES
HOMMES
2021-2023

ÉGALITÉ
DIVERSITÉ
ON EN FAIT
UNE RÉALITÉ



UN NOUVEAU PARCOURS PRÉPARATOIRE AU PROFESSORAT DES ÉCOLES

À partir de la rentrée 2021, l'académie et l'université de Franche-Comté (avec son institut national supérieur du professorat et de l'éducation) proposent un parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE).

Ce parcours est adossé à la licence Administration économique et sociale de l'UFR Sciences et techniques et gestion de l'industrie, en partenariat avec le lycée Condorcet de Belfort.

Cette **formation innovante** est la seule en France métropolitaine à proposer une formation au professorat des écoles qui permette aussi une spécialisation dans l'administration et la gestion d'entreprises ou les ressources humaines. Elle **se déroule en trois ans**, au terme desquels l'étudiant sera parfaitement préparé pour intégrer un master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation. De plus, les étudiants du PPPE seront également titulaires d'une licence Administration économique et sociale, ce qui leur garantira, s'ils changent de projet professionnel, un accès facile vers les nombreux Master des domaines de l'administration, de la gestion d'entreprises ou des ressources humaines.

Ce **cursus de licence hybride** associe cours à l'université, en lycée et stages en école primaire. Il vise à **garantir un bagage solide dans toutes les disciplines**, notamment en mathématiques et en lettres. Ce parcours permet de se préparer à devenir professeur des écoles en suivant un parcours spécifique, comprenant :

- 75 % de cours au lycée et 25 % de cours à l'université en L1,
- 50 % de cours au lycée et 50 % de cours à l'université en L2,
- 25 % de cours au lycée et 75 % de cours à l'université en L3.

Cette nouvelle formation répond à la **demande croissante de néo-bacheliers souhaitant se préparer au métier de professeur des écoles**. Elle s'intègre dans l'expérimentation innovante, soutenue par le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, qui vise à diversifier les formations pour devenir professeur des écoles.

— LA PRÉPROFESSIONNALISATION

L'académie de Besançon propose aux étudiants qui souhaitent devenir professeur ou ont la volonté de travailler dans le monde de l'éducation le dispositif de préprofessionnalisation. Il leur permet de travailler au contact des élèves, avec les équipes pédagogiques, au sein des établissements scolaires, dès la deuxième année de licence. Les étudiants en préprofessionnalisation entrent ainsi progressivement dans le métier d'enseignant.

Ce contrat, d'une durée de trois ans (Licence 2, Licence 3, Master 1), conjugue un cycle de formation universitaire avec une formation pratique dans un établissement scolaire du second degré.

Les temps d'intervention dans les classes sont progressifs. Afin que l'exercice de ces missions reste compatible avec la réussite individuelle, le temps de travail dans l'établissement scolaire est limité à huit heures par semaine. Les étudiants sont recrutés sous le statut d'assistants d'éducation (AED).

Quels objectifs ?

- Permettre une entrée progressive dans le métier de professeur grâce à un accompagnement et une prise de responsabilités adaptés
- Attirer un plus grand nombre d'étudiants en commençant plus tôt à acquérir l'expérience du métier d'enseignant
- Accompagner financièrement les étudiants en leur offrant la possibilité d'un contrat de trois ans, cumulable avec la bourse, afin de sécuriser leur parcours jusqu'au passage des concours de recrutement

18 étudiants de Licence 2 intègrent le dispositif de préprofessionnalisation pour l'année scolaire 2021-2022 :

- 1 étudiant en Lettres
- 6 étudiants en Mathématiques
- 3 étudiants en Espagnol
- 3 étudiants en Anglais
- 4 étudiants en Sciences physiques
- 1 étudiant en Histoire-Géographie

Ils s'ajoutent aux étudiants recrutés en préprofessionnalisation lors des deux précédentes rentrées.



5.



L'ÉCOLE

ET BIEN PLUS...



LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE ET L'ENGAGEMENT RENFORCÉS

« *L'établissement scolaire, en même temps qu'il est un lieu d'acquisition de savoirs et de développement d'un esprit scientifique et critique, est celui d'un apprentissage, commencé dès l'école élémentaire, des règles de la vie démocratique et des droits et devoirs attachés à l'exercice de la citoyenneté.* »

Guide de la démocratie scolaire, juin 2021.

L'engagement des élèves dans les instances (conseil de la vie collégienne, conseil de la vie lycéenne, conseil académique de la vie lycéenne, conseil national de la vie lycéenne...) et dans les associations (fonds social européen, maison des lycéens, association sportive...) est **indissociable de l'apprentissage de la citoyenneté**. Il lui confère une dimension concrète et pratique. Il a un impact sur le climat scolaire et il doit être reconnu et valorisé.

Les élus au conseil national de la vie lycéenne sont **régulièrement consultés et écoutés par le ministre** de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, comme, dans notre académie, les élus au conseil académique de la vie lycéenne le sont **par le recteur**, les vice-présidents des conseils de la vie lycéenne par les doyens des inspecteurs du second degré et les élus des conseils académiques de la vie collégienne et de la vie lycéenne des chefs d'établissement, sur les sujets importants qui les concernent directement (hybridation, examens, orientation, accompagnement...).

Les élus au conseil académique de la vie lycéenne sont membres de différents conseils, comités et jurys (conseil régional, conseils départementaux de l'UNSS, comité de

pilotage académique de l'Éducation au développement durable, commission des langues vivantes, commission de discipline du baccalauréat, comité de pilotage du service national universel...).

Formés lors de séminaires et accompagnés par des inspecteurs référents académiques et des conseillers techniques, ces élus se mobilisent au sein de différents groupes de travail pour **sensibiliser leurs pairs** (lutte contre le harcèlement et les discriminations, développement durable, laïcité et valeurs de la République...).

L'engagement des collégiens est une préoccupation grandissante. En mai 2021, le ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports a réuni pour la première fois, en visioconférence, des élus aux conseils de la vie collégienne de toutes les académies.

« Comment associer les représentants des élèves à la politique éducative de l'établissement » sera le thème d'une formation commune regroupant des personnels et des élèves au cours de l'année scolaire 2021-2022.

— ÉCO-DÉLÉGUÉS ET LABELLISATION E3D DES ÉTABLISSEMENTS

Premiers acteurs de la question écologique en milieu scolaire, les éco-délégués élus du conseil académique de la vie lycéenne souhaitent dynamiser les actions en faveur du développement durable au sein de toutes les structures scolaires. Ces éco-délégués jouent un rôle essentiel de mobilisation pour faire des écoles, collèges, EREA et lycées des espaces de biodiversité à la pointe de la lutte contre le réchauffement climatique. Un travail conjoint a été initié en 2020-2021 entre le groupe académique consacré à l'Éducation au développement durable et le conseil académique de la vie lycéenne. Il favorise la labellisation E3D des établissements scolaires et le développement d'un maillage du réseau des éco-délégués par l'organisation d'échanges, d'actions et de parrainages entre les éco-délégués des établissements déjà labellisés à différents niveaux et les éco-délégués des établissements qui ne sont pas encore engagés dans cette démarche.





À L'AISE SUR UN VÉLO OU DANS L'EAU

L'État s'engage pour l'apprentissage des savoirs fondamentaux avec les dispositifs « **Aisance aquatique** » et « **Savoir rouler à vélo** ». Destinés aux enfants des écoles maternelle et primaire, l'objectif de ces dispositifs est d'**apprendre à pratiquer avec plaisir et en sécurité**, et de préparer la tenue des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, en favorisant l'augmentation du nombre de pratiquants.

Avec le dispositif « Aisance aquatique », l'État développe l'apprentissage de la natation auprès des jeunes. Porté en partenariat avec la ligue régionale de natation, le dispositif est destiné à tous les enfants de 4 à 6 ans ne sachant pas nager. Il doit leur permettre de **bénéficier gratuitement de stages de natation** avec un éducateur formé. Ces stages s'organisent dans tous les départements avec des associations ou des collectivités locales. Ils peuvent se dérouler hors du temps scolaire mais également pendant le temps scolaire, à l'occasion de « classes bleues ».

Ces stages d'aisance aquatique doivent permettre aux enfants d'être **à l'aise dans l'eau**, de **lutter contre leurs peurs dans l'eau** et, ainsi, faciliter leur apprentissage futur des techniques de nage. En une semaine, et à raison de deux séances par jour, les enfants de maternelle sont susceptibles d'acquérir les bases durables de l'aisance aquatique dès 4 ans.

Destiné aux enfants de 6 à 11 ans, le programme « Savoir rouler à vélo » vise à généraliser l'**apprentissage du vélo** et la formation nécessaire à une réelle **autonomie sur la voie publique avant l'entrée au collège**. C'est un programme qui propose aux enfants de suivre une formation de 10 heures réparties en 3 étapes et encadrée par des professionnels :

- 1. Savoir pédaler** = maîtriser les fondamentaux du vélo.
- 2. Savoir circuler** = découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé.
- 3. Savoir rouler à vélo** = circuler en autonomie sur la voie publique.

Cette formation est dispensée sur tout le territoire, pendant les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, et avec le concours de partenaires comme la Fédération française de cyclisme, la Fédération des usagers de la bicyclette ou encore l'Union sportive de l'enseignement du premier degré.



— 30 MINUTES D'ACTIVITÉ PHYSIQUE QUOTIDIENNE

L'école républicaine a toujours été et doit être plus que jamais promotrice de santé. Avec pour objectif le bien-être des élèves et leur santé au service de leurs apprentissages, des projets d'activité physique quotidienne (APQ), complémentaires de l'enseignement de l'éducation physique et sportive, sont développés dans les écoles de l'académie.

30 minutes consacrées à l'APQ, sous des formes variées, sont préconisées en s'appuyant sur l'environnement existant. Elles peuvent être fractionnées et combinées sur des temps de récréation, à l'arrivée à l'école, après la classe, à la pause méridienne ou encore sur les temps de transition entre les séquences d'enseignement.

C'est un projet qui s'inscrit dans le projet d'école et qui est accompagné par les équipes de circonscription.





UNE JEUNESSE ENGAGÉE : LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Le service national universel (SNU) est une opportunité de vie collective pour tous les jeunes français volontaires de 15 à 17 ans, filles et garçons, scolarisés ou non.

Le SNU permet d'**apprendre la vie en communauté, renforcer l'autonomie et la mobilité et favoriser l'émancipation des jeunes**. Le SNU, « ce n'est ni une colo, ni l'école, ni l'armée mais le meilleur des trois », comme le rappelle régulièrement Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de l'engagement.

Il vise à promouvoir les valeurs de la République, à renforcer la cohésion sociale, à développer la culture de l'engagement et à accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Il comporte un **séjour de cohésion** et une **mission d'intérêt général**. Il peut se prolonger par un engagement volontaire d'au moins 3 mois réalisé entre 16 et 25 ans, dans le cadre des dispositifs de volontariat existants (service civique, bénévolat associatif, sapeurs-pompiers, cadets de la gendarmerie...).

En région académique, les séjours de cohésion se sont déroulés du 21 juin au 2 juillet 2021 dans 9 centres spécifiques. 150 jeunes volontaires provenaient de la région Grand-Est et de Paris. Près de 950 jeunes, 57 % de filles et 43 % de garçons, ont ainsi pu participer aux multiples activités autour de thématiques telles que la citoyenneté et les institutions nationales et européennes, la défense, la sécurité et la résilience nationales, le développement de l'engagement, la culture et le patrimoine, le développement

durable et la transition écologique, ou encore l'accès aux droits, la promotion de la santé et des activités physiques, sportives et de cohésion.

Un **encadrement de qualité**, composé de professionnels de l'éducation populaire, de corps en uniforme et d'agents publics a accompagné les jeunes volontaires et animé des temps d'échanges et de débats en soirée sur les sujets proposés par les jeunes.

Enfin, dès le mois de juillet des missions d'intérêt général ont été proposées aux jeunes volontaires d'une durée de 84 heures ou 12 jours auprès d'associations, de collectivités territoriales, d'organismes publics ou des réserves civiques (police, gendarmerie...).

— EXEMPLES DE MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

- **distribution alimentaire et soutien aux plus démunis au sein de la Croix-Rouge française,**
- **formation des cadets de la gendarmerie ;**
- **soutien au quotidien de l'action menée par la Société protectrice des animaux,**
- **animation pour des enfants et adolescents en situation de handicap.**

EN 2021, LE SNU C'EST :

Près de 950 jeunes volontaires accueillis

12 jours
de vie en collectivité

9 centres SNU
dans la région académique

3,5 % des jeunes volontaires
en situation de handicap

3,7 % des jeunes volontaires
issus des quartiers prioritaires de la ville (QPV)

51 % des jeunes volontaires
issus de zones rurales

57 % de volontaires filles



VIVE LES VACANCES APPRENANTES

Dans le cadre de l'opération « Vacances apprenantes », le dispositif « École ouverte étendue » mis en place durant les dernières vacances d'été et d'automne 2020, puis d'hiver et de printemps 2021 dans l'enseignement public, a permis **d'accompagner de nombreux élèves et de renforcer leurs compétences scolaires**, dans le contexte particulier de la crise sanitaire. Devant le succès rencontré, le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports pérennise le dispositif.

Cette opération a été reconduite pendant les vacances d'été 2021 et étendue aux écoles et établissements privés sous contrat. Elle a ainsi été proposée à l'ensemble des élèves, **du CP à la terminale**, avec une attention renforcée aux élèves les plus fragiles.

Les activités proposées sont de nature à favoriser l'intégration sociale et scolaire des élèves, d'une part, et contribuent à **l'égalité des chances**, d'autre part. L'objectif premier du dispositif est le renforcement des apprentissages par la remobilisation des savoirs.

Le dispositif « Vacances apprenantes » se partage entre :

- l'« **École ouverte classique** » qui s'adresse en priorité aux collèges des réseaux d'éducation prioritaire et aux collèges situés dans les territoires relevant de la politique de la ville. Ce dispositif permet d'accueillir des jeunes qui ne quittent pas ou peu leur lieu de résidence et de leur proposer un programme équilibré associant renforcement scolaire et activités sportives et culturelles. Les collectivités territoriales de rattachement sont naturellement associées à la conception des activités éducatives et de loisir proposées dans le cadre de ce dispositif ;

- l'« **École ouverte étendue** » pour les élèves des écoles et des établissements scolaires localisés dans les zones rurales éloignées ou les territoires particulièrement fragilisés par la crise sanitaire et ses conséquences économiques ;

- l'« **École ouverte buissonnière** » qui permet de proposer un séjour en zone rurale aux jeunes afin qu'ils bénéficient de vacances éducatives au contact de la nature et qu'ils découvrent un territoire différent de celui qu'ils connaissent au quotidien. Cette immersion dans un environnement naturel favorise la sensibilisation au développement durable ainsi que l'autonomie et la prise de responsabilités. Cette offre de séjours se décline selon deux modalités :

- o des séjours de 2 à 7 jours sous forme itinérante (camps sous tente) ;
- o des séjours de 5 à 14 jours en bénéficiant d'un accueil dans des locaux mis à disposition par la collectivité.

Ces séjours sont organisés soit par la structure scolaire et la collectivité impliquées, soit par un partenaire associatif qui a une délégation et l'expérience des classes transplantées avec hébergement. Les associations partenaires de l'École peuvent ainsi être sollicitées pour la mise en œuvre de ces séjours ;

- l'« **Été du pro** » qui s'adresse aux lycéens professionnels souhaitant renforcer leurs aptitudes et compétences professionnelles et/ou générales, se présenter à la session de septembre 2021, préparer une insertion professionnelle ou une poursuite d'études, découvrir une nouvelle filière professionnelle dans le cadre d'un projet de réorientation envisagée ou bénéficier d'une découverte des métiers ;

- « **Mon patrimoine à vélo** », nouveauté de l'été 2021, consiste à organiser des excursions à vélo d'une journée ou d'une à deux semaines, en fonction de l'âge des élèves concernés. Cette opération associe l'éducation physique et sportive, l'éducation artistique et culturelle et l'éducation au développement durable, dans le but d'aller à la rencontre de notre patrimoine naturel et culturel.

VACANCES APPRENANTES EN CHIFFRES (ÉTÉ 2021)

40 écoles et établissements scolaires participants

1 400 élèves bénéficiaires
(dont 703 filles et 697 garçons)

86 structures ou associations
à visée culturelle, sportive, de loisirs ou scolaire
partenaires

124 intervenants extérieurs



— DES « COLOS APPRENANTES » EN AUTOMNE

Pour des enfants confinés pendant deux mois au printemps 2020 et n'ayant pu profiter de l'été pour apprendre autrement, la Ligue de l'enseignement, soutenue par les Pupilles de l'enseignement public et l'Association régionale des œuvres éducatives et de vacances de l'Éducation nationale, a proposé des « colos apprenantes » pendant les congés d'automne 2020. Avec le soutien du rectorat et grâce à une forte participation financière de l'État en région, 300 jeunes ont pu bénéficier de ces « colos apprenantes ». Devant le succès rencontré, la Ligue et ses partenaires souhaitent renouveler l'opération à l'automne 2021.



ac-besancon.fr
#rentree2021



Rectorat de l'académie de Besançon
10, rue de la Convention
25 000 Besançon Cedex
Tél : 03 81 65 47 00